

Agence de Dévelop Economique de Loi

Magazine de l'Agence de Développement Economique de Loir-et-Cher - ADELEC

LES SERVICES AUX ENTREPRISES

en Loir-et-cher



690 M² NEUNG-SUR-BEUVRON



Dans le parc d'un des châteaux les plus typiques de Sologne, atelier-relais d'une superficie de 690 m², comprenant une partie atelier, un bureau et sanitaires.

A VENDRE / A LOUER

1 547 M² LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR



Accès direct au péage de Blois, 1H30 de Paris, bureaux à la location dans un parc clos et arboré. Cet immeuble élégant développe 3 niveaux de 500 m² divisibles.

A VENDRE / A LOUER

280 M² BLOIS



Blois centre en Zone Franche Urbaine (ZFU), bâtiment développant 280 m² sur deux niveaux, à usage tertiaire.

Extension possible.

A VENDRE / A LOUER

UNE OFFRE ADAPTÉE À VOTRE ENTREPRISE

L'Agence de Développement Economique de Loir-et-Cher (ADELEC) gère un fichier de bâtiments industriels disponibles sur l'ensemble du Loir-et-Cher. Nous sommes à votre disposition pour toutes précisions sur les bâtiments de votre choix et les visites sur site.

2837 M² ROMORANTIN



En Sologne, à proximité immédiate de l'A85, bâtiment industriel de 2 837 m², comprenant ateliers, stockage, bureaux, 1 quai de chargement, portes sectionnelles.

A VENDRE / A LOUER

3 650 M² PRUNIERS-EN-SOLOGNE



En Sologne, à proximité de l'A85, bâtiment industriel de 3 650 m² avec très bel ensemble de bureaux. Possibilité d'extension (terrain de 3,6 ha). Aides financières possibles (PAT, FEDER).

A VENDRE / A LOUER

250 M² NAVEIL



Situé en zone industrielle et à 10 mn de la gare TGV, atelier-relais d'une superficie de 250 m² comprenant un bureau de 20 m² et atelier.

A VENDRE / A LOUER

1 440 m²

VENDÔME



"Au pied" de la gare TGV de Vendôme, à 42 mn de Paris-Montparnasse, deux ensembles immobiliers de 720 m² chacun comprenant 4 niveaux de bureaux de 180 m².

A VENDRE / A LOUER

Près de 120 bâtiments disponibles sur www.economie41.com

CONTACT: d.mechaussie@adelec.com

Agence de Développement Economique de Loir-et-Cher

1, avenue de la Butte • 41000 BLOIS Tél. 02 54 42 42 05 Fax 02 54 42 42 48



SOMMAIRE

CRÉATION CONSEIL **AIDES PARRAINAGE**

DÉVELOPPEMENT

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

12 INNOVATION FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT 14 18 RECRUTEMENT 20 **FORMATION CONTINUE** 26





VEILLE ÉCONOMIQUE	28
EXPORTATION	30

VIE O	UOTIDIENNE	

Institutions	34
ENVIRONNEMENT	36
Prévention	34
CLUBS D'ENTREPRISES	40
GROUPEMENTS D'ENTEPRISES	34





LES CAHIERS DE L'ENTREPRISE - N° 29 - Septembre 2004 Magazine d'information de l'Agence de Développement Economique de Loir-et-Cher

1, avenue de la Butte • 41000 BLOIS • http://www.economie41.com Tél. 02 54 42 42 05 • Fax 02 54 42 42 48 • Email : info@adelec.com

Directeur de la publication : François MARCHAND Rédactrice en chef : Magali DROUIN Tirage: 7 000 exemplaires Imprimerie Offset 41 • ISSN 1278-8074 • Dépôt légal à parution Crédits photo: ARM - APIA/Taillibert - ABC Synergie - Bank « Good shoot » Conseil général de Loir-et-CherD. Sourice - Design-I-media - Goupe Goye - La Calhène - Jean-Philippe Thibault Stal - Standis - Sylva Maunec La reproduction des articles est soumise à l'autorisation écrite de la revue

EDITORIAL



Frapper à la bonne porte

A un moment ou à un autre de son existence, toute entreprise a eu, a, ou aura recours à un dispositif d'appui public ou para public pour concrétiser un projet. L'éventail des outils disponibles couvre toutes les phases de la vie d'une entreprise, depuis sa création jusqu'à sa

transmission. Aussi ai-je voulu que ce numéro

apporte des réponses à la plupart des besoins qui peuvent se rencontrer en termes de financement, de recrutement, d'innovation, d'exportation, de formation, de locaux. Il permet d'obtenir des aides financières, mais aussi des conseils, des renseignements, des contacts, des échanges professionnels.

Qu'ils soient l'émanation du gouvernement, de collectivités territoriales ou d'institutions professionnelles, tous les organismes intervenant pour le soutien de l'activité économique se donnent un objectif commun : insérer les entreprises dans une dynamique de croissance et de pérennisation de leurs activités. Cette démarche n'est pas de nature philanthropique : elle s'appuie sur le simple constat que dans toute société humaine, ce sont les entreprises qui créent la richesse. Rien de plus légitime que de mobiliser toutes les énergies pour leur faciliter la tâche. C'est l'intérêt général qui est en cause.

Mais si les dispositifs sont nombreux et efficaces, ils pèchent parfois par manque de lisibilité. Les pages qui suivent veulent guider les utilisateurs potentiels dans leur recherche du bon interlocuteur. Pour leur permettre de frapper du premier coup à la bonne porte, elles présentent sous une forme accessible, mais jamais simpliste, les principaux services pouvant être sollicités, dans quels cas et pour quels usages.

En mettant à la disposition des entreprises ce numéro spécial des « Cahiers », l'Adelec s'inscrit dans le droit fil de sa mission d'appui aux acteurs économiques de Loir-et-Cher.

Jean-Luc PORTEVIN

Conseiller général Président de l'ADELEC

Conseil: des interlocuteurs incontournables

Que l'on envisage de se lancer dans une activité artisanale, commerciale, industrielle ou de service, le passage par les services spécialisés mis en place par les établissements consulaires ou certains organismes constitue une étape obligée... et fructueuse!



L'ADELEC à l'écoute des créateurs

En étroite collaboration avec les chambres consulaires, l'Adelec accueille et conseille les porteurs de projets d'entreprises, en particulier lorsqu'il s'agit d'implantation en provenance de l'extérieur du département. « Notre travail de prospection nous met en contact avec des créateurs qui recherchent des locaux disponibles, des financements, des services, des partenaires financiers, industriels ou commerciaux et un environnement adapté à leur future activité. Notre connaissance du département, de ses ressources, nous permet de leur proposer des solutions concrètes, adaptées à leur besoin avec pragmatisme et réactivité» explique Emmanuel Lionnais, chargé de mission.

Consciente de la nécessité d'apporter de nouveaux potentiels de développement au tissu économique du département, l'Adelec a décidé d'engager en 2005 une prospection ciblée en direction des entrepreneurs porteurs de projets innovants. Pour la première fois, l'Agence sera présente au salon des entrepreneurs à Paris, afin de promouvoir les atouts spécifiques du Loir-et-Cher: proximité d'universités, de laboratoires,

d'entreprises de pointe, taux de réussite des créations plus fort que la moyenne nationale... « Détecter les bons projets et les soutenir constitue notre priorité » telle est l'ambition de l'ADELEC.

EGÉE : L'EXPÉRIENCE AU SERVICE DE LA CRÉATION

Créée en 1979 en région PACA, puis étendue à l'ensemble du territoire, l'association Egée regroupe d'anciens cadres du monde économique désireux de mettre leur expérience au service de jeunes créateurs d'entreprises.

Soutenue par la Caisse des dépôts et consignations, la DATAR, le ministère de l'industrie, l'association compte une vingtaine d'adhérents en Loir-et-Cher. Ingénieurs, experts-comptables, assureurs, banquiers : un maximum de corps de métiers sont représentés. Tous bénévoles, ils assurent des permanences hebdomadaires dans les locaux de la Maison des entreprises à l'intention de tous les porteurs de projets, ainsi qu'à la direction départementale du travail pour les demandeurs d'emplois désireux de créer leur propre entreprise. Plus ponctuellement, des interventions sont réalisées dans les lycées, à l'école d'ingénieurs ou à l'IUT de Blois.

- « Notre mission va du conseil à l'accompagnement au cours de la phase de démarrage » explique Jean-Pierre Brissé, délégué départemental adjoint. « Ce sont surtout les problèmes de gestion, d'administration, d'organisation du travail qui déroutent les créateurs. »
- > EGÉE

délégué général : Paul David, tél. 02 54 42 86 43 Délégué adjoint : Jean-Pierre Brissé, tél. 02 54 42 63 85



Chambre de Métiers

Pour les conseillers du service de la Chambre de Métiers, l'objectif n'est pas de lancer à tout prix dans l'aventure des gens qui ne sont pas vraiment motivés ou dont le projet ne tient pas la route, mais bien d'accompagner jusqu'à la réussite ceux qui en ont la volonté et les moyens.

Suivant qu'ils portent un projet de création ou de reprise, les candidats sont reçus par un conseiller différent. Au-delà du « tronc commun » avec la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers propose un stage long de 308 heures baptisé « conduite du projet et appui à l'installation » axé spécifiquement sur les problématiques du secteur artisanal. L'expérience acquise par la Chambre de Métiers en matière d'accompagnement des créateurs lui permet d'affirmer que 85% des artisans qui se sont installés après avoir suivi une formation passent le cap de la troisième année.

Depuis début 2003, un nouveau module a été créé. Baptisé « Acti-Cronos idées », il vise à préparer les candidats en amont de la formation proprement dite. Deux jours par semaine pendant cinq mois, les participants réunis en petit groupe s'interrogent sur leur capacité personnelle à devenir chef d'entreprise. Leur projet fait dans le même temps l'objet d'un examen personnalisé avec étude de faisabilité et financière.

Raymonde Durand (création) ou François Ferré (reprise)

Maison des Entreprises

16 rue de la Vallée-Maillard - 41018 Blois Cedex - Tél. 02 54 44 65 83

ISMER (Institut Supérieur de Management et d'Entrepreneuriat Régional)

Lancé en 1994 sous l'appellation d'Institut supérieur de management et d'économie rurale, l'ISMER vient de se muer en «Institut supérieur de management et d'entrepreneuriat régional». Cette association vendômoise qui réunit des collectivités territoriales, des institutions et des entreprises, est devenue un acteur majeur de la création d'entreprise et d'activité non plus seulement dans son secteur géographique, mais dans tout le département, voire, les départements limitrophes.

Le virage a été pris à la faveur d'une convention passée avec le Centre National de l'Entrepreneuriat et le CNAM (Centre National des arts et métiers) aux termes de laquelle celuici valide la formation dispensée à l'ISMER par un diplôme de niveau Bac + 1. Encore unique en France, ce certificat permet au porteur de projet de faire reconnaître sa compétence sur l'ensemble du territoire.

La formation à la création d'entreprise se déroule en 650 heures sur 4 mois. Elle est la principale, mais non l'unique activité de l'ISMER qui a développé des dispositifs complémentaires. L'un d'eux permet à un stagiaire de développer un projet en entreprise pendant huit mois au terme desquels il peut être embauché. "Mature-entreprise" assure à de jeunes créateurs un relais salarial afin de s'assurer de la validité de leur projet.

Directrice: Anne Callier

ISMER - 1, rue Saint-Denis - 41100 Vendôme - Tél. 02 54 73 68 68

Espace création

A la Chambre de Commerce et d'Industrie, un « Espace création » a été installé à l'automne 2001. « Son objectif : répondre au plus juste aux besoins des porteurs de projets, qui peuvent différer sensiblement d'un individu à un autre » explique Anne-Laurence Jouannet, responsable du service Développement.

Lors du premier contact, le conseiller peut choisir d'orienter le candidat vers l'un des deux premiers niveaux de sensibilisation communs avec la Chambre de Métiers : une demi-journée d'information donnant une vue d'ensemble des questions qui vont se poser au créateur, ou un stage de 32 heures plus approfondi baptisé « Découvrir l'entreprise ». Si ce dernier constitue le minimum légalement exigé pour une inscription au répertoire des métiers, il est forte-

ment conseillé pour les créateurs dont l'activité relève du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Passé ce stade, l'Espace création s'ajuste au niveau d'avancement du projet et des besoins du porteur du projet en lui proposant le choix entre différents modules de formation. Ce cursus comporte des rencontres avec tous les professionnels concernés par la création-reprise ou la gestion d'une entreprise. Il se complète d'un suivi individualisé au cours duquel le candidat reçoit un soutien pour l'élaboration des dossiers de demande d'aide et des diverses démarches administratives.

Denis Le Prat

Maison des Entreprises

16 rue de la Vallée-Maillard - 41018 Blois Cedex - Tél. 02 54 44 64 50

Frapper à la bonne porte

Plusieurs interlocuteurs peuvent être sollicités en matière d'aides à la création d'entreprise.

Il s'agit de dispositifs ciblés, qui prennent en compte des critères d'aménagement du territoire, de promotion de tel ou tel secteur économique, de tel ou tel type d'entreprise, de réinsertion ou de soutien à des zones en difficulté. Les fonds accordés peuvent prendre la forme de prêts sans intérêts ou de subventions. Devant la multi-

plicité des interlocuteurs et la complexité des modalités d'attribution, les conseillers des organismes consulaires qui assurent le premier accueil des créateurs d'entreprises sont les mieux placés pour les guider vers le dispositif le mieux adapté à leur situation particulière.

FRAC (Fonds régional d'aide au conseil)

Le FRAC artisanat-commerce de gros (fonds régional d'aide au conseil) est attribué par l'Etat ou la région Centre. Il est susceptible d'être mobilisé pour une étude liée à la création ou à la transmission d'une entreprise de ces deux secteurs. Il peut s'agir d'une étude de marché, ou liée à un investissement, à l'organisation, aux nouvelles technologies, à la qualité, à l'environnemental, etc.

Une étude courte (moins de cinq jours) pourra faire l'objet d'une subvention maximale de 3 800 € pouvant représenter jusqu'à 30% du coût HT des dépenses engagées pour les entreprises de commerce de gros et 80% pour les entreprises artisanales. Une étude longue (plus de cinq jours) pourra faire l'objet d'une subvention maximale de 7 500 € pouvant représenter jusqu'à 30% du coût HT pour les entreprises de commerce de gros et 50% pour les entreprises artisanales des dépenses engagées.

Isabelle Billard

CONSEIL RÉGIONAL - Direction du développement économique et de l'emploi 9, rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 - Tél. 02 38 70 35 92

ADIE

Objectif : Soutenir la création et le développement d'activités indépendantes par les personnes en situation défavorisée.

Bénéficiaires : Toutes les personnes au chômage ou allocataires du RMI, ou ayant récemment créé leur entreprise, et n'ayant pas la possibilité d'obtenir un financement bancaire.

Principe : Le principe de l'ADIE est de combiner un accompagnement et un financement adaptés :

- > une aide pour le montage du projet,
- > l'octroi de prêts qui peuvent être successifs et progressifs, et dans certains cas des primes, prêts de matériel ou des prêts d'honneur complémentaires,
- > un suivi régulier après le démarrage de l'activité.

Objet du prêt : création ou développement d'entreprise

Caractéristiques du prêt solidaire : montant : 500 à 5 000 €

Taux : 6,02% (au 1/01/2003)

Durée de remboursement : 24 mois maximum

Contribution de solidarité de 2,4% maximum du montant du prêt (selon la durée) Garantie : caution solidaire de l'entourage de 50% du montant du prêt

Possibilité de prêt d'honneur complémentaire, couplé avec un prêt solidaire à 0% : montant : au maximum égal au montant du prêt solidaire (5 000 € maximum) Pas de contribution de solidarité ni de caution

Possibilités de prêts de matériel (véhicule, ordinateurs, matériel forain...)

CRÉATION

Créatem (Création reprise d'entrepise des métiers)

Ce dispositif mis en œuvre par le Conseil Régional vise à soutenir l'implantation d'artisans et de commerces, prioritairement en zone rurale.

Dans les communes de moins de 7 000 habitants et dans les quartiers sensibles des zones urbaines, il concerne tous les métiers artisanaux, tous les commerces de première nécessité ainsi que les cafés, hôtels et restaurants. Dans les communes de plus de 7 000 habitants, il ne concerne que les entreprises artisanales des secteurs de l'alimentaire et de la production.

Dans tous les cas, l'entreprise doit avoir moins d'un an d'existence et avoir signé par ailleurs un contrat à l'installation.

L'aide vise les dépenses d'investissement corporel ou incorporel d'un montant minimum de 10 000 €. Elle est plafonnée à 61 000 € et vient obligatoirement en complément d'un prêt bancaire. Elle est délivrée pour moitié sous forme d'avance remboursable et pour moitié sous forme de subvention.

Christèle Gitton

CREATEM - Direction du développement économique et de l'emploi 9, rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 - Tél. 02 38 70 32 47

Créatis (Création d'industrie et de services)

Egalement mis en œuvre par le Conseil Régional, ce dispositif vise les nouvelles entreprises justifiant de moins d'une année d'existence ainsi que les entreprises créées pour la reprise d'une entreprise en difficulté. Elles doivent appartenir aux secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, des services aux particuliers au cas pas cas, de l'artisanat de production. Le Créatis s'applique en priorité dans les zones qui connaissent des difficultés économiques sérieuses.

L'entreprise doit présenter un programme d'investissements en matériels ou immobilier supérieur à 30 000 € pour une entreprise industrielle et à 10 000 € pour une entreprise de services. Une société de services aux entreprises présentant un programme d'investissements inférieur à 10 000 € doit s'engager à embaucher au moins cinq personnes sur trois ans en CDI.

Accordée toujours en complément d'un prêt bancaire, l'aide est plafonnée à 61 000 €. Elle est constituée généralement pour moitié d'une avance remboursable sans intérêt et pour l'autre moitié d'une subvention.

Christèle Poidevin

CREATIS

Direction du développement économique et de l'emploi 9, rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 Tél. 02 38 70 32 71

Le contrat à l'installation

Ce dispositif est complémentaire du Créatem dont il conditionne l'obten-

tion. Son principe est d'apporter un soutien technique à l'artisan en phase d'installation afin de l'aider à franchir le cap critique des premières années au cours desquelles le taux de mortalité des entreprises est élevé.

Les critères d'attribution sont identiques au Créatem. La durée de l'accompagnement s'effectue sur 3 ans. Elle implique neuf rendez-vous avec la Chambre de Métiers ou la Chambre de Commerce dont l'intervention peut s'effectuer en amont de l'installation (stage d'initiation à la gestion, appui au montage du dossier) et en aval (fourniture d'indicateurs de suivi d'activité). Au terme de chaque année de suivi, un point est effectué sur la situation de l'entreprise qui fait l'objet d'un certain nombre de préconisations.

Le coût total du contrat à l'installation s'établit à 3 290 €. Il est financé à hauteur de 35% par le Conseil Régional, 35% par la Chambre de Métiers, 15% par l'Etat et 15% par l'entreprise. Au cours de l'année 2002, quelque 65 à 70 contrats à l'installation ont été accordés en Loir-et-Cher.

Christèle Poidevin

Conseil Régional - Direction du développement économique et de l'emploi 9, rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 - Tél. 02 38 70 32 71

LE CHÉQUIER CONSEIL

Il a pour objet d'aider financièrement les créateurs d'entreprise à consulter des conseillers spécialisés avant la création et au cours de la première année d'activité. Les bénéficiaires sont les publics ACCRE et EDEN. Le chéquier permet de consulter des experts (avocat, notaire, comptable) sur les problèmes techniques rencontrés lors du démarrage de l'entreprise.

Montant : six chèques de 45,73 € financés par l'Etat.

> Direction départementale du travail 34, avenue Maunoury 41000 Blois Cedex Tél. 02 54 55 85 70

CRÉATION

Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs)

Il s'agit d'un dispositif d'Etat s'adressant aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux jeunes remplissant les conditions du contrat emploi-jeune, aux salariés repreneurs d'une entreprise en difficulté.

Nature : 12 mois d'exonération des cotisations sociales pour le dirigeant (maladie, vieillesse, allocations familiales). Les bénéficiaires doivent créer ou reprendre une entreprise et en exercer effectivement le contrôle.

Mme Robert

Direction départementale du travail 34, avenue Maunoury - 41000 Blois - Tél. 02 54 55 85 70

Alizé (Actions locales interentreprises en zone d'emploi)

Il ne s'agit pas là d'un dispositif à proprement parler, mais d'une structure informelle qui a pour objet de faciliter l'octroi d'aides spécifiques dans certaines zones touchées par des difficultés économiques. En Loir-et-Cher, un comité Alizé a été créé sur les territoires des cantons de Salbris et Romorantin et se compose de tous les acteurs (collectivités, institutions, administrations, entreprises partenaires) susceptibles d'intervenir sur un dossier de création ou de développement d'entreprise. L'objectif affiché est de créer 75 emplois par an sur les trois prochaines années.

Le comité se réunit une fois par mois et examine les demandes en cours, ce qui permet à chaque intervenant de fixer la nature et le niveau de son d'engagement. Celui-ci peut consister en financements, mais aussi en apport de

compétences (études techniques, prêts de matériel). En cas de besoin, le comité peut apporter une participation complémentaire. Il dispose d'un budget de 915 000 € provenant pour les deux tiers de l'Etat et pour le reste du fonds social européen.

EDEN

Ce dispositif constitue un complément de l'ACCRE pour les seuls bénéficiaires de minima sociaux et les jeunes de moins de 26 ans. Il consiste dans une subvention pouvant atteindre 6 098 €.

> ADIE Centre (Association pour le droit à l'initiative économique) Tél. 02 38 43 36 30

Jérôme Finot

ADELEC Agence de Développement Économique de Loir-et-Cher 1, avenue de la Butte - 41000 Blois Tél. 02 54 42 42 05

AIDE AUX PORTEURS DE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Cette aide, attribuée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, a pour objet de faciliter le recours à des conseils extérieurs pour des porteurs de projet de création d'entreprise dans les secteurs de l'industrie ou des services à l'industrie et ceci, avant même la constitution de leur société.

L'aide concerne l'étude et le conseil (marché, stratégie, faisabilité, recherche en propriété industrielle, étude d'investissement). Elle est attribuée sous forme d'une subvention d'un montant maximal de 3 800 € pouvant représenter jusqu'à 80% du coût TTC de l'intervention.

Anne-Laurence Jouannet - CCI-41
 Maison des entreprises
 16, rue de la Vallée Maillard - 41018 Blois Cedex
 Tél. 02 54 44 65 45

PCE (Prêt à la création d'entreprise)

Ce dispositif national récent (il a été lancé en octobre 2000) s'adresse à toutes les petites entreprises en phase de création pour lesquelles le montant total des ressources mises en oeuvre est inférieur à 45 000 €. Il accompagne obligatoirement un concours bancaire et finance en priorité les besoins immatériels (fonds de roulement, frais de démarrage).

Son montant est compris entre 2 000 et 7 000 € pour une durée de 5 ans et un taux calqué sur celui de la banque avec un différé d'amortissement de 6 mois. Accordé par la BDPME, il bénéficie d'une garantie de la Sofaris et ne nécessite donc ni garantie ni caution de l'emprunteur.

Annie Chanteloube-Lambert

Tél. 02 38 22 84 66





Loir-et-Cher Initiative (Plate-forme d'initiative locale)

Créée en 1999, l'association Loir-et-Cher Initiative réunit une vingtaine de partenaires privés et publics soucieux de soutenir le développement économique du département. Entreprises, établissements financiers, collectivités territoriales, Pays, chambres consulaires sont réunis au sein de cette structure qui accorde des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprise.

Le public visé est celui de porteurs de projets de moins de 20 salariés dans les domaines de l'industrie, des services, du commerce, du tourisme ou de l'agriculture. Les biens d'équipement, les travaux d'aménagement ou de réhabilitation, ainsi que les besoins en fonds de roulement sont éligibles dans le programme soutenu. La décision d'attribution appartient à un comité d'agrément réunissant chefs d'entreprise, banquiers, experts-comptables et auquel assistent les représentants du Pays concerné. Chaque Pays dispose d'un comité local, et un comité départemental assure la cohérence des décisions.

Intervenant à titre complémentaire dans un plan de financement cohérent, le prêt est accordé à la personne physique du demandeur. Son montant peut varier de 3 050 à 15 000 €. Il est remboursable sans intérêts sur une période de trois à cinq ans. Les bénéficiaires feront



l'objet d'un accompagnement par un parrain. (Voir également à la rubrique « Parrainage »). ■

Pierre Vieux, Président - Sigolène Belogradoff, Chargée de mission

Chambre de Métiers de Loir-et-Cher Tél. 02 54 44 65 83

Publication commune Adelec - Observatoire de > Cette édition présente l'ensemble des l'Economie et des Territoires aides spécifiques au Loir-et-Cher. En effet, toutes les aides qui ont une connotation locale ou territoriale sont recensées. Les aides aux entreprises L'originalité de ce guide est d'être Agence de Développement départemental. Economique de Loir-et-Cher > Pour permettre la visualisation, un système de cartographie a été développé pour chaque aide. L'idée est de préciser, en un coup d'oeil, les territoires **Edition 2004** éligibles. accessible en ligne > Cette version est plus fonctionnelle. Une trentaine d'organismes apportant www.economie41.com plus de 80 formes de soutien technique ou financier sont répertoriés. Pour faciliter la consultation, plusieurs entrées peuvent être effectuées : par thème, par organisme, par le nom de l'aide et par mot-clés. > Véritable outil, le Guide des Aides aux entreprises a la volonté d'aider les entreprises dans toutes les étapes de leur existence : création, implantation, développement, investissement, transmission,...

Plus facile avec un parrain

Pour faire ses premiers pas dans la vie active, les conseils d'un professionnel expérimenté constituent un atout décisif. Plusieurs organismes ont développé des formules répondant à ce besoin.



...Les créateurs d'entreprise se voient

proposer systématiquement un

accompagnement par un professionnel

expérimenté...

Ecoparc

La communauté de communes de la Sologne des étangs s'est investie dans l'accueil d'entreprises à la campagne en 1994 en rachetant le domaine de Villemorant sur le

territoire de Neung-sur-Beuvron. Sur les 27 hectares que compte la propriété, cinq accueillent une dizaine d'entreprises qui totalisent 85 emplois. Installées en location à l'intérieur du château ou dans des bâtiments

édifiés à la périphérie, elles ont aussi la possibilité de faire construire leurs propres locaux sur des terrains aménagés à cette fin, ce qui est déjà le cas pour deux d'entre elles, ARIA, spécialisée dans la gestion à distance des systèmes d'irrigation et B + Home qui commercialise et installe des équipements de traitement de l'eau. Ecoparc ne se contente pas de loger des activités. Les créateurs d'entreprise se voient proposer systématiquement un accom-

pagnement par un professionnel expérimenté. "Sur les dix vice-présidents que compte la communauté, sept appartiennent au monde de l'entreprise et sont susceptibles

d'assurer cette prestation" souligne Hélène Langlais, directrice, "mais il nous arrive aussi de faire appel à un professionnel extérieur". Autre soutien appréciable : les deux premières années de démarrage

donnent lieu à un **loyer progressif** (de 0 à 75% du tarif normal). Et toutes les entreprises installées sur le site bénéficient de **services communs**: photocopie, fax, machine à affranchir, salle de réunion.

Président : Claude Beaufils - Directrice : Hélène Langlais

Communauté de commune de la Sologne des étangs Domaine de Villemorant - 41210 Neung-sur-Beuvron Tél. 02 54 94 62 00



Val de Loire Entreprendre

Le réseau «Entreprendre» a été lancé voici une quinzaine d'année par des industriels du Nord désireux de soutenir la création d'activités nouvelles. Depuis janvier 2003, il est présent en Loir-et-Cher sous le nom de «Val de Loire Entreprendre», association forte d'une quarantaine de chefs d'entreprise des trois départements ligériens de la région Centre.

Bénéficiant du partenariat national de banques, institutions financières et collectivités, Val de Loire Entreprendre accorde des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie à des porteurs de projets sélectionnés par un comité composé de huit de ses adhérents qui doivent prendre leur décision à l'unanimité. «Notre cible est constitué des PME comportant un potentiel de développement et donc d'emploi» explique Jean-Claude Bergère, directeur. «Notre gamme de prêts va

de 15 000 à 45 000 €. Elle vise à renforcer les fonds propres du créateur et à lui faciliter l'octroi de concours bancaires dans une proportion au moins équivalente».

Le professionnalisme du réseau porte ses fruits. Depuis son lancement, les 26 associations qui le composent ont soutenu la création de 900 entreprises qui emploient aujourd'hui 7 000 salariés. Val de Loire Entreprendre, qui vient de démarrer son activité, se fixe pour sa part l'accompagnement d'une dizaine de dossiers par an sur l'ensemble de la région Centre. Outre le concours financier, l'association fait bénéficier ses lauréats d'un accompagnement assuré par l'un de ses adhérents.

Directeur : Jean-Claude Bergère

Val de Loire Entreprendre - 9, rue du Colonel-de-Montlaur à Blois Bureaux à Orléans et Tours

Tél. 06 23 79 22 27 - E-mail: valdeloire@reseau-entreprendre.org



Loir-et-Cher Initiative

La plate-forme d'Initiative Locale « Loir-et-Cher initiative » délivre des prêts d'honneur (voir à la rubrique « Création – Aides ») assortis d'un dispositif de parrainage destiné à faire bénéficier les jeunes chefs d'entreprise de l'expérience de leurs aînés.

C'est le demandeur qui propose son parrain, le plus souvent, un professionnel choisi pour sa bonne connaissance du secteur d'activité envisagé, toujours bénévole et sans lien obligé avec l'association. En cas de besoin, le comité d'agrément peut aussi suggérer un nom. L'implication du parrain n'induit pas de cautionnement financier. Le créateur et son

parrain s'engagent mutuellement en signant une charte de parrainage. La durée du parrainage n'est pas préalablement définie.

« Dans la pratique, certains ont peu recours à leur parrain, d'autres beaucoup plus » constate Sigolène Belogradoff, animatrice de la Plate-forme. C'est surtout dans les phases difficiles que l'assistance d'un professionnel expérimenté s'avère précieuse pour frapper aux bonnes portes, intégrer un réseau, négocier un délai.

Sigolène Belogradoff

Chambre de Métiers de Loir-et-Cher Tél. 02 54 44 65 83





L'agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) dont la mission consiste à soutenir l'effort d'innovation des créateurs d'entreprise, PME-PMI et laboratoires de recherche, notamment en partageant le risque financier inhérent au transfert de technologie, à la mise au point d'un produit, procédé ou service nouveau à composante technologique. L'agence intervient à un moment où les risques sont potentiellement élevés et les financements difficiles à mobiliser.

Créée en 1979, l'Anvar dispose d'une capacité d'expertise acquise au travers des milliers de projets d'innovation qu'elle a déjà traités, et des 2 000 spécialistes externes de tous les secteurs dont elle peut mobiliser les compétences. Les projets sont analysés dans toutes leurs composantes : commerciale (marché, prévisionnel marketing) technique (analyse fonctionnelle, cahier des charges) juridique (études d'antériorité, analyse des normes et réglementations, dépôt de brevets) financière (budget prévisionnel, plan et modalités de financement) ainsi que du management et de la planification.

C'est au terme de cette procédure que l'Agence décide l'attribution d'une éventuelle aide financière. Celle-ci peut prendre trois formes : la subvention (uniquement pour certaines phases amont comme l'aide au recrutement) l'avance à taux zéro remboursable en cas de succès (formule la plus utilisée) ou, depuis 2001, les BSA (bons de souscription d'actions) réservés aux entreprises à très fort potentiel de croissance. Dans tous les cas, le principe porteur est celui du partage du risque. L'aide apportée a un effet de levier permettant de faire progresser les projets, mais aussi de motiver les investisseurs en fonds propres.

L'ANVAR apporte enfin un accompagnement personnalisé à l'entreprise en aidant le porteur de projet à structurer sa démarche et entrer en relation avec les partenaires adéquats. Ce travail est effectué par un chargé d'affaires régional qui intervient dans un cadre strictement confidentiel.

Au cours de l'année 2002, l'ANVAR-Centre dont la compétence s'étend sur les six départements de la région, a soutenu 133 projets pour un montant de 12,68 millions d'euros. Les projets aidés se situent principalement dans les secteurs des nouvelles technologies (informatique, électronique, télécommunications) du transport, de la pharmacie et de l'agroalimentaire.

Chargée d'affaires pour le Loir-et-Cher : Soraya Vitureau Délégué régional : Claude Sautour

Anvar-Centre - 10 rue Léonard-de-Vinci - 45074 Orléans Cedex 2 Tél. 02 38 69 80 01





FLAIR le complément local de l'Anvar

Le Conseil général de Loir-et-Cher a mis en place début 2003 le FLAIR (fonds loir-et-chérien d'aide à l'innovation et à la recherche). Son principe consiste à abonder financièrement les interventions sur les dossiers ANVAR concernant les entreprises du département.

Pour le développement d'un projet innovant, l'ANVAR apporte une avance remboursable en cas de succès, pouvant représenter jusqu'à 50% de la dépense engagée. Le FLAIR apporte une subvention pouvant représenter jusqu'à 20% de cette même dépense plafonnée à 40 000 €. Pour le recrutement d'un cadre chercheur, l'ANVAR subventionne jusqu'à 50% du salaire de la première année plafonné à 25 000 €. Le FLAIR prend le relais dans les mêmes conditions pour la seconde année.

C'est l'Anvar qui assure la sélection des dossiers selon ses propres critères ainsi que leur instruction et leur suivi.

Depuis le début de 2003, sept entreprises ont déjà bénéficié du Flair.

Conseil général

Service des affaires économiques Tél. 02 54 58 41 77



ARI le complément régional de l'Anvar

Le dispositif ARI (aide régionale à l'innovation) procède d'une convention entre l'ANVAR et le Conseil régional. Alors que la première intervient au stade de la définition et du développement d'un projet innovant, le second prend le relais au stade du lancement industriel et commercial. Les critères d'attribution sont identiques à ceux de l'ANVAR. Les secteurs d'activité admis concernent l'industrie, l'artisanat de production, les prestataires de services à l'industrie sous réserve qu'il s'agisse d'entreprises indépendantes de grands groupes.

Le montant de l'ARI peut couvrir jusqu'à 50% de l'assiette du programme aidé. Il est consenti, dans la limite d'un plafond de 152 000 €, sous la forme d'une avance remboursable sans intérêt en cas de succès.

Olivier Marteil - Chargé de mission

Conseil Régional - Service développement industriel, agricole et technologique Tél. 02 38 70 34 84

Les CRITT (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie)

Ces établissements se présentent le plus souvent sous forme associative réunissant des chercheurs, des industriels, des universitaires d'un même secteur d'activité. Ils ont pour objet de favoriser les échanges entre le monde scientifique et le monde de la production. Leurs interventions se situent à différents niveaux : conduite de programmes de recherche, opérations de transfert de technologie, diffusion d'informations techniques par le biais de publications ou conférences. Les principaux CRITT exercant leur activité sur la région Centre sont les suivants.

- > Valicentre Elle regroupe des spécialistes de l'alimentation animale au sens large. On y trouve des chercheurs et techniciens d'organismes publics ou privés (INRA) des enseignants (IUT) des industriels (Agralys en Loir-et-Cher) des instituts techniques ITCF, CETIOM...) Valicentre élabore ses propres programmes de recherche et les propose au ministère de la Recherche pour en obtenir le financement.
- > Michel LESSIRE INRA 37380 Nouzilly Tél. 02 47 42 78 34
- > **Z3T** Ce CRITT s'adresse aux entreprises travaillant les matériaux et notamment la céramique. Il accompagne les projets des entreprises dans la découverte et la mise au point de technologies, propose une analyse des moyens mis en œuvre, aide à l'expérimentation de nouvelles techniques. Il s'appuie sur le lycée technique Henri Brisson de Vierzon.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il développe deux centres régionaux :

- > Le centre de Design industriel Le centre de traitement et valorisation des déchets
- > Jacques Mizrahi Maison des Cultures Professionnelles 28 avenue Pierre Sémard - 18100 Vierzon Tél. 02 48 53 03 03 — Fax. 02 48 53 03 07 - Email. Crittz3t@crittZ3T.com
- > Innophyt Le champ d'intervention de ce CRITT se situe dans le domaine de la protection des cultures et plus particulièrement de la lutte biologique et intégrée au niveau des systèmes de culturaux. Réunissant des chercheurs et des producteurs, il travaille en coopération avec la chambre régionale d'agriculture ou les centres techniques spécialisés en fonction de ses programmes de recherche. Les financements sont fournis par l'Etat et la Région.
- > Sabine Diwo-Allain CRITT Innophyt

13 avenue des Droits de l'homme - 45921 Orléans Cedex 9 - Tél. 02 38 71 90 03



Financements: trouver les bons plans

Face à la complexité et à la multiplicité des dispositifs d'aides à la création, à l'implantation ou au développement d'entreprises, l'ADELEC se révèle un interlocuteur précieux. « Nous possédons une connaissance globale de la plupart des aides qui existent. Chaque dispositif poursuit un objectif spécifique. Il s'agit de voir si le projet qui nous est présenté ou que l'on a identifié peut s'intégrer dans un ou plusieurs d'entre eux. Ce n'est pas un exercice simple : les chefs d'entreprises pensent souvent qu'ils ont droit à des aides alors qu'ils n'ont avant toute chose que le droit de les solliciter : la manière de présenter leur demande est primordiale » souligne André Fleury, chargé de mission.

Etudier le dossier afin de vérifier si son contenu peut rentrer dans les critères définis pour tel ou tel dispositif :

c'est une des missions de l'ADELEC, qui se définit comme un généraliste de l'appui aux entreprises. « Bien entendu, et en fonction de la nature de leur projet, il nous appartient ensuite d'aiguiller les candidats vers des interlocuteurs plus spécialisés : les chambres consulaires, un organisme financier, une société de crédit-bail, un organisme de capital-risque, voire des investisseurs privés ».

Environ 150 à 200 dossiers sont examinés chaque année par l'ADELEC qui fournit cette prestation à titre gracieux.

ADELEC

1 avenue de la Butte - 41000 Blois Tél. 02 54 42 42 05

La SODIE soutient le bassin d'emploi de Romorantin

La SODIE, MATRA AUTOMOBILE et la BDPME ont mis en place un dispositif de prêts participatifs de développement destinés à favoriser les projets de création et de développement des PME. Ces prêts ont pour objet de renforcer la structure financière des entreprises du bassin d'emploi de Romorantin et de la Vallée du Cher. Le montant des prêts, compris entre 15 000 et 150 000 euros, est plafonné au mon-

tant des fonds propres de l'entreprise bénéficiaire et la durée des remboursements varie entre 5 et 7 ans selon certaines modalités. Les dossiers sont instruits par SODIE en liaison avec la délégation régionale de la BDPME à Tours.

Nicolas DOULAIN, Directeur de Projet

14. rue Docteur Roux - 41200 Romorantin - Tél 02 54 95 34 40

BDPME (Banque du Développement des PME)

La Banque du développement des PME, détenue majoritairement par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, a pour mission d'accompagner les entreprises petites et moyennes dans chacune des étapes de leur existence, en favorisant leur accès au financement.

La BDPME intervient toujours en partenariat avec le système bancaire et les organismes de fonds propres, soit en partageant le financement, soit en garantissant partiellement le remboursement de ce financement.

Pour partager le risque, la BDPME s'appuie sur des techniques d'intervention, principalement la garantie et le cofinancement, qui s'appliquent à toute une série de métiers : financements à moyen et long terme, créditbail mobilier, crédit-bail immobilier... En outre, la BDPME prend, le plus souvent avec les banques, le risque d'avancer des fonds aux PME attributaires de marchés publics.

En relation avec plus de 100 000 entreprises, la BDPME occupe une place significative dans l'univers des PME et des TPE (Très Petites Entreprises de 10 salariés maximum). Elle contribue à mobiliser près du quart des financements à moyen et long terme accordés par les banques et les établissements financiers à ces entreprises.

Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) lancé en Octobre 2000, a représenté en 2003, plus de 100 dossiers traités au plan départemental.

Délégué régional : Thierry Martignon

Délégation régionale Val de Loire

5, place Jean Jaurès - 37000 TOURS - Tél. : 02 47 31 77 00

EADS-Développement et SOFRED : le soutien à la reconversion

Les deux principaux groupes industriels liés au secteur de l'armement et de la Défense dans le sud du département accordent des soutiens financiers aux entreprises qui créent de l'emploi. Dans les deux cas, ces interventions sont considérées comme des quasi fonds propres.

LA SOFRED a pour mission d'accompagner les restructurations de Défense, en favorisant la création, le développement et l'implantation d'activités nouvelles créatrices d'emplois sur les bassins concernés, notamment sur le bassin de Salbris.

L'engagement financier de Sofred peut prendre la forme de prêts à taux bonifiés ou d'interventions en haut de bilan (obligations convertibles et prêts participatifs), permettant ainsi de renforcer l'assise financière des PME/PMI locales.

Au-delà de l'accompagnement financier, les équipes de Sofred mettent leur expertise au service des chefs d'entreprise durant les différentes phases de maturation du projet : élaboration du business plan, mise en relation avec l'ensemble des partenaires locaux, mobilisation des financements publics et privés. Sofred intervient également comme consultant du développement des territoires auprès des collectivités.

> SOFRED

Aline Do Canto - Chargée de mission 7, route de Guerry - 18023 Bourges Cedex Tél. 02 48 21 96 55

EADS-Développement est une société filiale à 100% du groupe du même nom. Sa vocation consiste à soutenir la création d'emploi sur le bassin d'emploi de Salbris. Elle intervient sur des dossiers de développement endogène ou sur de nouvelles implantations, en particulier pour la reconversion de son ancien site industriel de Salbris (anciennement MBDA).

L'engagement financier d'EADS prend la forme de prêts à taux préférentiels sur trois ans. Ils peuvent être accordés pour toutes sortes de projets, y compris artisanaux. Une convention passée avec le bénéficiaire fixe les engagements réciproques.

> EADS-Développement
Jean-Yves Hervé - Délégué régional
90, route de la Reine - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. 01 46 97 43 13

Centre-Capital Développement

Née en 1985 sous le nom de Loiret-Développement, la société de capital-investissement « Centre-Capital Développement » a acquis la dimension régionale en 1995. Le Conseil régional et les départements possèdent ensemble 51% du capital. Les autres actionnaires sont la Caisse des dépôts et consignations PME, la chambre régionale de commerce, des banques (Banque populaire, Crédit agricole, BRO, Crédit mutuel, Caisses d'Epargne, Fortis, caisse centrale de crédit coopératif) les Medef départementaux, EADS développement et des entreprises.

L'ensemble de ces partenaires a constitué un capital de départ de 8 000 K€ qui atteint aujourd'hui 11 127 K€. La société a déjà investi dans 67 entreprises régionales pour un montant total de 9 600 K€.

Centre-Capital Développement prend des participations minoritaires (jusqu'à 40%) dans des PME des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie ou du commerce de gros, ayant un projet de développement (reprise d'entre-prise, croissance interne ou externe, investissement, produits nouveaux, internationalisation, essaimage etc). Son engagement financier se situe dans une fourchette de 80 à 450 K€. L'instruction technique des demandes est effectuée par une équipe d'investisseurs professionnels et soumise à un comité d'investissement indépendant de la société, composé de professionnels issus du monde de l'entreprise et de la banque, la décision finale revenant au directoire.

L'objectif de la société est de céder ses participations dans un délai de 5 à 7 ans en réalisant une plus-value. De plus en plus d'entreprises en quête de fonds propres se tournent vers elle.

Catherine Kraft le Marec ou Jean-Louis Lemarchand

14, Bd Rocheplatte - 45058 Orléans Cedex 1 Tél. 02 38 78 18 15

Création-Croissance Centre

Filiale de la précédente, Création Croissance Centre fonctionne sur le même principe, mais à destination d'entreprises de taille plus modeste. Ses prises de participation, toujours minoritaires (40% maximum) se situent en effet dans une fourchette de 24 à 80 K€. Elles ont pour vocation de répondre à un besoin de capital de proximité pour des opérations de premier développement ou d'appui à la transmission. Les secteurs d'activité pris en compte concernent l'industrie, les services à l'industrie et le commerce de gros.

Création Croissance Centre est détenu à hauteur de 32 % par Centre Capital Développement. Les autres actionnaires sont la Région (30%) la Caisse des dépôts et consignations, les six chambres de commerce et d'industrie du Centre, EADS Développement et PROXIDEV.

Constituée début 2001 avec un capital de départ de 496 K€, la société a déjà pris des participations dans cinq entreprises régionales avec l'objectif de les recéder dans un délai de 5 à 10 ans avec plus-value. Disposition originale : c'est un comité constitué de chefs d'entreprise du département concerné par la demande, qui sélectionne les dossiers après étude par des professionnels et les soumet au comité Régional.

Avec Centre Capital Développement, Création Croissance Centre et la plate-forme d'initiative locale, le Loir-et-Cher dispose d'une gamme complète d'outils d'*investissement en fonds propres* pour toutes les tailles d'entreprises.

Catherine Kraft le Marec ou Jean-Louis Lemarchand

14, Bd Rocheplatte - 45058 Orléans Cedex 1 Tél. 02 38 78 18 15



PPR (Prêt participatif régional)

Le prêt participatif régional est octroyé par le Conseil régional aux entreprises en création ou en développement appartenant aux secteurs de l'industrie, de l'artisanat ou des services à l'exclusion du commerce et du transport.

L'entreprise doit présenter un programme d'investissements en matériels ou immobilier d'un montant minimum de 76 200 €, ou, s'il s'agit d'une société de services présentant un programme d'investissements inférieur à ce montant, s'engager à effectuer au moins cinq embauches en CDI sur trois ans. Elle doit avoir obtenu par ailleurs un prêt bancaire au moins égal au PPR sollicité

Le montant maximum du PPR est 152 200 €. Le montant du PPR sollicité ne peut-être supérieur au montant des fonds propres de l'entreprise. Dans le cas ou l'entreprise bénéficie par ailleurs d'un CREATIS le montant octroyé dans ce cadre sous forme de subvention viendra en déduction de ce plafond. Dans le cas où il s'agit d'une

PAGE (Programme d'appui global à l'entreprise)

Les aides économiques accordées aux entreprises dans le cadre du contrat de plan Etat-Région s'insèrent dans une démarche globale : le PAGE (programme d'appui global aux entreprises). A partir d'une analyse initiale de la stratégie de développement choisie par le chef d'entreprise, la DRIRE propose une série d'accompagnements portant sur l'accès au conseil externe (FRAC) le renforcement de l'encadrement (ARC) les investissements de modernisation (FD-PMI) la diffusion des technologies (ATOUT). En fonction du secteur d'activité dans lequel opère l'entreprise, elle peut prétendre à tout ou partie de ces dispositifs.

> Gaëtan Rudant DRIRE Loir-et-Cher Tél. 02 54 74 98 80

société de service présentant un programme d'investissements inférieur à 76 200 €, le prêt est calculé sur la base des emplois prévus sur trois ans (3 049 € par emploi créé dans la limite de 150 000 €).

Sandrine Janvier

Conseil régional - Direction du développement économique et de l'emploi 9, rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 Tél. 02 38 70 34 26



Vendômoise depuis une vingtaine d'années, Véronique de Vallois a créé son entreprise sur un constat simple : les salariés devant faire face à un changement de lieu de travail doivent gérer toutes sortes de problèmes d'installation qui constituent un frein à la mobilité professionnelle. Ceci est d'autant plus vrai quand la région d'accueil ne bénéficie pas d'une forte attractivité.

Mouvance entend remédier à ce handicap en prenant en charge un maximum de démarches et formalités : recherche d'un logement conforme aux vœux de la famille, inscription des enfants dans une école, recherche d'une nourrice, voire d'un travail pour le conjoint : «en bref, faire en sorte que la famille s'installe sans problème et que le salarié n'ait à se préoccuper que de son nouveau boulot». Véronique de Vallois a reçu bon accueil de la majorité des entreprises qu'elle a contactée. Même les grands groupes, qui disposent des services de sociétés parisiennes pour leurs besoins de mobilité internes, se montrent intéressés par sa connaissance du terrain. A noter que les services d'assistance à la mobilité font l'objet d'une prise en charge dans le cadre du 1% logement.

> MOUVANCE

Tél. et fax : 02 54 67 16 37

ANPE une prestation progressive

L'agence nationale pour l'emploi est le premier opérateur départemental en matière de recrutement avec 70 conseillers répartis sur quatre agences. Son premier domaine d'intervention réside dans le traitement des offres d'emploi fournies par les entreprises (environ 15 000 en 2002). « Nous assurons une prestation à plusieurs niveaux » explique Yves Bouvet, directeur délégué. « Le premier consiste dans une diffusion de l'annonce sur les panneaux d'affichage et le site internet avec les coordonnées de l'entreprise qui recevra directement toutes les candidatures. Dans le second niveau, les candidats intéressés s'adressent à l'ANPE qui effectue une première présélection sur les critères définis avec l'entreprise. Le troisième niveau fait intervenir un conseiller expert du secteur qui est capable de jouer un véritable rôle de recruteur. Le niveau le plus élaboré ajoute au précédent une vérification des aptitudes du candidat et la validation de ses acquis professionnels par un partenaire extérieur tel que l'AFPA ou la CCI ou dans une entreprise (Evaluation en milieu de travail). C'est la méthode qui a été employée en particulier pour les opérateurs de centres d'appels ». Une autre méthode consiste à déceler les habiletés et les capacités d'adaptation aux postes de travail à pourvoir, c'est une méthode employée, par exemple, pour les opérateurs des centres d'appel ».

L'agence remplit également un rôle d'information, de conseil et d'aide à la mise en œuvre pour tous les dispositifs réglementaires d'accès à l'emploi tels que les contrats d'apprentissage, les stages d'accès à l'entreprise, les contrats initiative emploi etc. Le service peut aller jusqu'à la rédaction des documents conventionnels et la prise en charge des démarches administratives pour l'attribution des aides.

Afin de renforcer l'efficacité de ses équipes, l'agence pour l'emploi s'est orientée vers une démarche d'expertise sectorielle qui la conduit à affecter dans chaque bassin d'emploi des conseillers parfaitement au fait de ses spécificités professionnelles.

Yves Bouvet : Directeur délégué

Agence Nationale Pour l'Emploi

Agence de Blois Racine - Anne-Marie BARBEAU - 20 rue Racine - Tél. 02 54 45 43 00 Agence de Blois Clouseau - Thierry WANUFFEL - 15 mail Clouseau - Tél. 02 54 57 58 58 Agence de Vendôme - Claude ALLANIC - 1 ter rue Charles-Péguy - Tél. 02 54 77 01 48 Agence de Romorantin - Janny HUGUET - 7 bd du Maréchal-Lyautey - Tél. 02 54 95 36 60

Prométhée 41

intégrer le handicap

Depuis 1995, l'association Prométhée 41 Loir-et-Cher œuvre pour l'intégration des handicapés dans le monde du travail. Ses interventions ont connu une montée en puissance régulière qui ont permis au département de combler partiellement son retard en ce domaine. Aujourd'hui, l'obligation légale faite aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer 6% de travailleurs handicapés est respectée à hauteur de 5,2%. Ce taux n'était que de 3,8 en 1998!

Prométhée fonctionne avec des financements en provenance de l'Agefiph , qui reçoit elle-même ses fonds des entreprises ne respectant pas l'obligation légale. Les 22 collaborateurs de l'association (spécialistes du recrutement, des ressources humaines, psychologues du travail) se consacrent à la prospection des postes disponibles en entreprises et à l'accueil des travailleurs handicapés à la recherche d'un emploi. Mais leur mission ne se limite pas au classique rapprochement de l'offre et de la demande. Prométhée intervient également en amont, pour le maintien dans l'emploi de salariés déclarés inaptes à la suite d'une maladie ou d'un accident. Il s'agit alors de rechercher, par une adaptation du poste de travail ou une reconversion interne ou externe, le moyen d'éviter le licenciement.

Dans le même esprit, l'association développe une activité de diagnostic conseil auprès des entreprises pour les informer sur leurs obligations et élaborer avec elles une gestion prévisionnelle d'emplois pour des travailleurs handicapés. Elle se préoccupe également de promouvoir par l'apprentissage ou l'alternance, la qualification de jeunes handicapés afin de leur fournir une autre issue que les structures d'emploi protégé.

Chaque année, Prométhée réalise près d'un millier de placements de travailleurs handicapés. La majorité d'entre eux sont accueillis dans des entreprises de moins de 20 salariés, non assujetties à l'obligation légale.

Claude Vervisch : Président - Bernard Doret : Directeur

Prométhée Loir-et-Cher - 3 rue des Jacobins à Blois - Tél. 02 54 57 21 50

Ardan

monte en puissance

Née en 1997 en Loir-et-Cher, puis régionalisée fin 1999, l'association régionale pour le développement d'activités nouvelles (ARDAN) monte régulièrement en puissance. Prévu initialement pour 50 projets par an, le dispositif en a agréé 207 en trois ans, soit une moyenne de 70 par an et 81 en 2002. Le Loir-et-Cher reste leader avec un score de 62 projets.

L'objectif d'Ardan est d'aider des PME indépendantes à se développer en mettant à leur disposition pendant six mois un collaborateur compétent chargé de monter un projet. Celui-ci peut consister dans une activité nouvelle présentant un caractère structurant pour l'entreprise et susceptibles de contribuer à sa pérennité. Il peut également s'agir d'une fonction nouvelle dans les domaines technique, commercial, organisationnel, logistique, ou encore du lancement d'un produit ou d'un procédé de fabrication innovant, d'une démarche qualité ou certification, de la prospection d'un marché à l'export. C'est un comité de pilotage qui décide de l'agrément des dossiers.

Les chambres consulaires ont la charge de détecter, instruire et accompagner les projets. L'agent développeur doit être demandeur d'emploi. Pendant la durée de sa mission au sein de l'entreprise, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle, sa rémunération étant assurée conjointement par les Assedic, ARDAN et l'entreprise. L'opération fait l'objet d'une convention fixant le programme que le bénéficiaire doit effectuer durant sa période de stage. En cas de succès, son poste se trouve transformé en embauche ferme. Cette conclusion positive intervient dans 84% des cas.

Le budget moyen de l'association s'élève à 850 000 €, les ressources étant assurées par l'Etat, la Région, l'Europe et les entreprises. Pour 2003, l'objectif fixé par le conseil d'administration était de 110 projets.

Alain Courtois : Président - Alain le Guernec : Directeur

Ardan Centre

Maison des entreprises à Blois - Tél. 02 54 44 65 79

START-UP: ÉVALUER ET ACCOMPAGNER

Cette jeune structure est née dans le giron de Prométhée Loir-et-Cher, dont le métier consiste à rechercher des emplois pour les travailleurs handicapés. A partir de ses compétences acquises dans le domaine de la prospection de postes en entreprises, de l'évaluation des candidats et du montage de formations, l'association a développé un service généraliste ouvert à toutes les catégories de publics.

Aujourd'hui, Start-up réalise l'interface entre les besoins des entreprises et les attentes des salariés ou demandeurs d'emplois. Ses douze collaborateurs se consacrent à effectuer des bilans de compétences et apporter un soutien opérationnel à la recherche d'emploi

par des stages collectifs, un accompagnement individuel ou l'élaboration d'un projet de formation. Ils interviennent également à la demande des entreprises pour des prestations de recrutement (analyses de postes, tests, entretiens). Leurs domaines d'intervention concernent aussi bien l'industrie que le tertiaire ou l'agriculture.

Start-up opère sur le Loir-et-Cher, mais aussi l'Indre-et-Loire et le Loiret où des antennes ont été créées. Un millier de stagiaires ont été accueillis sur ces trois sites en 2002.

> Start-up - Président : Claude Vervisch. Directeur : Bernard Doret 7 quai de l'Abbé Grégoire à Blois - Tél. 02 54 74 46 70

FORMATION CONTINU

DÉVELOPPEMENT



CIMI le culte de la performance

C'est en 1982 que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher a porté sur les fonts baptismaux le CIMI (centre international de maintenance industrielle). Constitué aujourd'hui sous forme associative, mais toujours étroitement lié à la CCI, il figure parmi les acteurs reconnus de la formation professionnelle au niveau national, particulièrement pour tout ce qui contribue à l'amélioration de la performance des entreprises industrielles.

« Notre spécificité, c'est de privilégier une approche globale de tous les facteurs impliqués dans la recherche du meilleur résultat : management, organisation, gestion, méthodes de maintenance et de production, maîtrise des technologies, intégration de la qualité » explique Jean-Claude Desrue, responsable des relations extérieures au CIMI. Cette démarche se retrouve dans le contenu des quelque 150 stages thématiques qui composent le catalogue maison, et qui assurent la moitié de l'activité. L'autre moitié s'effectue sous forme d'actions de formation sur mesure élaborées en

fonction des besoins exprimés par une entreprise, et le plus souvent organisées dans ses propres locaux.

Le CIMI dispose à Blois d'un vaste ensemble immobilier comprenant bureaux et ateliers dotés d'un parc machines d'une valeur de 3,5 millions d'euros. Employant 45 salariés, il fait aussi appel à une trentaine d'intervenants extérieurs et forme chaque année 6 500 stagiaires pour un chiffre d'affaires en progression régulière de 3,7 millions d'euros.

Particulièrement reconnu au niveau national dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de la cosmétologie et de l'automobile, le CIMI a également développé pour le marché régional des formations de sauveteurs-secouristes d'entreprises ainsi qu'un centre d'étude de langues étrangères axé sur les besoins professionnels.

CIMI

Bernard Méchin, Directeur 8 rue de l'Azin — 41018 Blois Cedex. Tél 02 54 74 65 15

L'ANGLAIS PRATIQUE AVEC SERENA STERN

Après avoir longtemps travaillé pour le GRETA, Serena Murdoch Stern a lancé son propre cabinet de formation à sa langue natale : l'anglais. « Avec l'accroissement des échanges internationaux, les besoins sont énormes dans les entreprises, en particulier dans les PME. Ils sont aussi très diversifiés depuis la simple initiation d'une standardiste pour prendre un message au téléphone jusqu'à l'apprentissage de la négociation ou de la conduite de réunion pour les commerciaux et les dirigeants »

« Anglais personnalisé en entreprise » répond à ces différents besoins par des stages sur mesure. Toujours organisés en petits groupes (six personnes en moyenne) ils privilégient l'approche concrète de la langue par des mises en situation. « J'incite mes stagiaires à se familiariser avec la langue en écoutant un maximum d'émissions de radio, de films ou de cassettes enregistrées en anglais, même sans comprendre. L'anglais parlé utilise une plage de fréquences plus large que le français. Certains sons se révèlent inaudibles pour une oreille non éduquée. » D'une durée pouvant varier de 20 à 150 heures en fonction des besoins, les stages sont éligibles aux aides de la formation continue.

Serena Stern est l'auteur d'une série de livres « Voie Express Professionnel » publiés par Nathan en 2003.

> ANGLAIS PERSONNALISÉ EN ENTREPRISES PORT MARTIN - 41320 LANGON

TÉL. 02 54 96 57 56

LE FAF LA FORMATION DES ARTISANS

Les artisans et leurs conjoints peuvent obtenir la prise en charge d'une formation qualifiante grâce au FAF régional (Fonds d'assurance formation) dont les ressources proviennent d'une taxe payée par toutes les entreprises du secteur des métiers. En revanche, ce fonds n'intervient pas pour les salariés de ces mêmes entreprises.

Le FAF peut financer 100% du coût pédagogique d'une formation dans la limite de 23 euros de l'heure stagiaire. Il n'indemnise pas la perte de chiffre d'affaires liée à l'interruption d'activité pendant le stage, pas plus que les éventuels frais de transport, de repas ou d'hébergement. Les formations prises en charge concernent prioritairement les formations diplômantes, de gestion ou générales de l'artisan ou son conjoint marié. Les formations diplômantes proposées par les Chambres de Métiers débouchent sur des diplômes type brevet de maîtrise, brevet de conjoint et collaboratrice d'artisan, brevet technique des métiers. Les formations strictement techniques propres à chaque métier peuvent bénéficier d'un cofinancement complémentaire à celui des FAF nationaux de chaque branche professionnelle (alimentaire, bâtiment, métiers-services) qui doivent être sollicités prioritairement à cette fin.

« Le FAF régional collecte près de 1,35 million d'euros auprès de 33 000 entreprises et finance entre 3 500 à 4 000 stages chaque année » indique Eric Pol, secrétaire général qui souligne au passage que la démarche de formation continue ne pénètre que lentement le monde artisanal. Dans le cadre de la loi de modernisation sociale, le FAF travaille à la mise en place d'outils de validation d'expérience qui permettront à ceux qui sont totalement dépourvus de diplômes de faire reconnaître leur savoir-faire.



CFAI Centre le bac avec mention emploi

Obtenir un bac professionnel en trois ans après la troisième avec débouché assuré en entreprise, c'est le message sur lequel le CFAI Centre (Centre de formation des apprentis de l'industrie) fonde sa campagne de promotion. Cet organisme professionnel est une émanation de l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) qui fédère 2 000 entreprises employant près de 100 000 salariés en région Centre. Il gère trois centres de formation d'apprentis implantés dans l'Indre-et-Loire, l'Eure-et-Loir, le Loiret.

L'apprentissage industriel est fondé sur le principe d'une alternance stricte : une moitié du temps en entreprise, l'autre moitié en centre de formation par périodes de trois semaines. La gamme des diplômes accessibles par cette voie s'étend du CAP au titre d'ingénieur en passant par le BEP, le bac pro et le BTS. Originalité : c'est le CFA qui se préoccupe de rechercher pour le jeune intéressé par ses formations une entreprise proche de son domicile acceptant de le prendre en contrat d'apprentissage avec les avantages attachés à cette formule (rémunération, cotisations sociales, etc.)

L'individualisation des cursus fait partie des spécificités du CFAI qui, en fonction du niveau de départ de chacun de ses apprentis, adapte le contenu de son parcours au diplôme visé. Des étudiants du premier cycle de l'enseignement supérieur sont ainsi susceptibles d'accéder rapidement à des qualifications de techniciens ou d'ingénieurs, ces niveaux étant développés en partenariat avec l'université d'Orléans. Sur les 650 à 700 jeunes formés chaque année, 20 à 25 sortent avec un titre d'ingénieur. Le taux de réussite aux examens (dont la validation est assurée par l'Education nationale) dépasse couramment les 95% et le taux de placement en entreprise est toujours de 100%, les diplômés étant recherchés par toutes les entreprises industrielles au-delà du seul secteur de la métallurgie.

Département de Loir-et-Cher, Ophélie EGROT - Tél. 02 54 78 52 53

Jean-Pierre Palisson, Directeur Etablissement d'Orléans - Tél. 02 38 22 33 10 Etablissement d'Amboise - Tél. 02 47 30 45 40 Etablissement de Chateaudun - Tél. 02 37 45 26 29

GIP Alfa Centre la formation en ligne

Destiné aux professionnels, le GIP (Groupement d'intérêt public) ALFA CENTRE a été créé en juin 2002 pour reprendre les missions précédemment développées par le CARIF Centre (ex-CERIF: centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation en région Centre), l'ORFE (observatoire régional de la formation et de l'emploi) et l'animation régionale des missions locales et des PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation).

Fort de 27 personnes travaillant sous la direction de Jean-Claude Gapin-Fréhel, délégué général, et disposant d'un budget de 2,1 millions d'euros supporté à parts égales par la Région et l'Etat, le GIP organise ses activités selon quatre axes : l'information sur la formation, l'étude de la relation emploi-formation, l'animation des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation du public, l'appui aux acteurs de la formation.

Le premier volet intéresse principalement les relais d'information du grand public (ANPE, APEC, CIO, CAD, Missions locales et PAIO, réseau Information Jeunesse...), les entreprises et leurs relais (OPCA, CCI, Chambres de métiers, syndicats professionnels...). Outre la mise à disposition d'un fonds documentaire, le GIP ALFA CENTRE répertorie en région Centre plus de 4 000 formations et un millier d'organismes. Depuis avril 2000, la totalité de ces données est disponible en ligne sur le site www.alfacentre.org, ce qui permet à tout un chacun d'y accéder librement. Cette possibilité est largement utilisée puisque le nombre de connexions s'établit à 23 000 par mois!

Dans le cadre de son volet d'appui aux acteurs de la formation, le GIP ALFA CENTRE a mis en place 4 lieux ressources thématiques : la lutte contre l'illettrisme, la professionnalisation des emplois émergents, les dispositifs de validation des acquis de l'expérience et la qualité en formation.

GIP ALFA-CENTRE

Jean-Claude Gapin-Fréhel - Délégué général 10 rue Saint-Étienne à Orléans - Tél. 02 38 77 18 18

CNAM: gagner en qualification

Le conservatoire national des arts et métiers est un organisme parapublic constitué sous forme associative entre les collectivités territoriales et un certain nombre d'acteurs économiques. Il délivre des diplômes de l'Education Nationale à des personnes ayant quitté le système de formation initiale. Ses auditeurs sont des salariés, des demandeurs d'emplois, voire des étudiants à la recherche d'une qualification complémentaire pour se réinsérer dans le monde du travail ou progresser dans leur parcours professionnel. Le recrutement s'effectue à partir du niveau baccalauréat et les formations permettent d'acquérir des diplômes de niveau bac + 2 à bac + 5.

Les cours ont lieu en fin de journée ou le samedi matin, de manière à pouvoir être suivis en dehors de la vie professionnelle. Ils peuvent aussi prendre la forme de stages de quelques jours à quelques semaines. Depuis plusieurs années, ils sont également proposés à distance, sur internet : rattaché à une classe virtuelle, l'auditeur bénéficie du soutien d'un enseignant. Dans tous les cas, un système de valeurs capitalisables permet à chacun de progresser à son rythme.

Les programmes couvrent tout le champ des besoins de l'entreprise dans quelque 350 métiers. A Blois sont enseignés l'économie (comptabilité financière, mathématiques et statistiques) l'anglais, le contrôle de gestion, le droit des affaires, la finance, le management, l'informatique. Les parcours peuvent être individualisés en tenant compte de la validation des acquis professionnels.

Un tarif particulier s'applique aux salariés qui supportent le coût de leur formation. La majeure partie des auditeurs bénéficie de prises en charge dans le cadre de plans de formation pour les salariés ou par l'intermédiaire des Assedic ou du Fongecif pour les demandeurs d'emploi.

> CNAM, antenne de Blois place Jean-Jaurès - Tél. 02 54 74 81 00 Directeur régional : Alain Fauconnier

GRETA la formation sur mesure

Le GRETA est un organisme public constitué sous la forme d'un groupement d'établissements scolaires adhérents. En Loir-et-Cher, 36 collèges et lycées professionnels publics constituent le réseau sur lequel le GRETA s'appuie pour disposer de moyens techniques et humains venant compléter ses moyens propres : 40 salariés formateurs et administratifs et trois sites d'enseignement à Blois, Vendôme et Romorantin.

Conçu par l'Education Nationale pour répondre aux besoins de formation professionnelle des demandeurs d'emplois, salariés et entreprises des secteurs industriel et tertiaire, le GRETA propose un éventail permanent de cours individualisés dans le domaine de la formation générale (français, mathématiques, langues vivantes). Il dispense également des formations professionnelles diplomantes débouchant sur les CAP, BEP, BTS, DAEU. A l'intention

DÉVELOPPEMENT



des entreprises, il élabore des stages techniques sur mesure adaptés à leurs besoins.

Le GRETA est également en mesure de proposer aux salariés qui le souhaitent un accompagnement pour l'obtention de diplômes dans le cadre de la validation des acquis d'expérience, dispositif prévu dans le cadre de la loi de modernisation sociale.

En 2002, le GRETA de Loir-et-Cher a dispensé 2 713 heures de cours/stagiaire pour un chiffre d'affaires de 1,8 M€. Les coûts de formation sont à la charge du demandeur de formation. Mais des possibilités de prise en charge existent au niveau du Conseil régional pour les demandeurs d'emploi et au niveau des entreprises dans le cadre des plans de formation pour les salariés.

GRETA de Loir-et-Cher

René Bayssière

13 avenue de Chateaudun - 41000 Blois - Tél. 02 54 55 15 15

AFPA acquérir un titre professionnel

Constituée sous forme associative entre l'Etat, les syndicats patronaux et salariés, l'AFPA (association pour la formation professionnelle des adultes) s'adresse aux adultes, demandeurs d'emplois ou salariés) qui souhaitent acquérir une qualification reconnue par le ministère du travail.

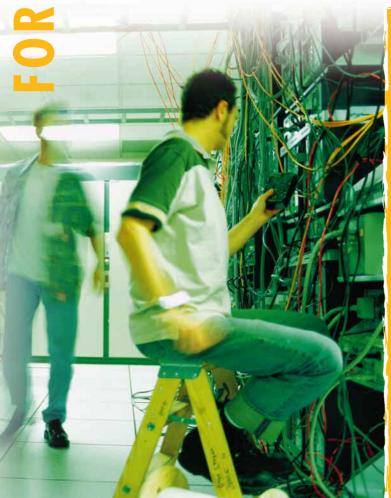
L'établissement de Blois s'est spécialisé dans quelques filières très demandées au niveau régional, voire national : le bâtiment (tailleur de pierre, installateur thermique sanitaire, peintre-plaquiste) l'industrie (agent de fabrication industrielle) l'informatique de gestion (agent de maintenance, technicien de maintenance, développeur en informatique) l'informatique industrielle (technicien de systèmes) le secteur tertiaire (secrétaire comptable). Dispensés sous forme de stages d'une durée de 6 à 12 mois, ces cursus débouchent sur des diplômes de niveau 5 en majorité, 4 et 3 pour quelques-uns.

Pour les personnes qui n'ont pas le niveau requis pour intégrer directement une formation, l'AFPA propose des stages de préprofessionnalisation. Avec le concours de ses psychologues du travail conseillers en orientation professionnelle, elle élabore avec les intéressés un bilan de compétence et un projet d'orientation.

Les formations peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'Etat, la Région ou les Assedic (demandeurs d'emplois) le Fongecif (congé individuel formation) ou les entreprises (plan de formation). Elles sont validées par un titre professionnel dans la filière choisie. A noter que l'AFPA est également habilitée à délivrer ces titres par la voie de la validation des acquis professionnels. Cette procédure est déjà en vigueur pour les agents de fabrication industrielle.

Centre AFPA

1 rue de l'Erigny - 41913 Blois Cedex - Tél. 02 54 78 16 37



CENTRE RH mutualise les attentes

Les besoins en formation continue des PME suscitent souvent des problèmes d'organisation complexes, principalement en milieu rural. Ils tiennent à l'absence d'organisme compétent à proximité, à la méconnaissance des ressources disponibles, au nombre insuffisant de stagiaires pour créer un groupe, sans oublier les contraintes qu'entraîne l'absence simultanée de plusieurs salariés.

Fondateur de Centre RH à Mer, Thierry Lemoine a décidé de jouer la carte de la mutualisation : « En rassemblant les besoins au niveau d'un groupe d'entreprises exerçant leur activité sur un même bassin d'emploi, on crée un marché viable. Il devient alors possible d'organiser des sessions sur place dans des conditions économiques acceptables pour tous ». Présentée aux chefs d'entreprises de Contres et de Blois l'idée a rencontré un accueil favorable auprès d'une vingtaine d'entre eux qui ont décidé de s'engager dans un projet commun. Au terme de six mois de travail, ces entreprises ont définis très précisément les rôles et attributions de chacun permettant un fonctionnement optimal de la formule. Souhaitant faire profiter d'autres entreprises de leur travail, elles tiendront une après-midi portesouvertes : pour les entreprises blaisoises, le mardi 21 septembre 2004, de 14h00 à 19h00 dans les locaux de l'ADELEC (1, avenue de la Butte), la date concernant les entreprises du bassin de Contres restant à être confirmée.

Centre RH propose par ailleurs des prestations en ressources humaines pour les entreprises dépourvues de cette fonction en interne. Ce service peut être ponctuel ou s'inscrire dans la durée sous la forme d'un contrat prévoyant des interventions régulières.

> Centre RH Tél. 02 54 81 12 00 - Mail : contact@centrerh.fr

Imagin'up une entreprise « pas comme les autres »

Réaliser une interface adaptée entre le monde des demandeurs d'emploi et les entreprises locales, c'est l'ambition de l'entreprise d'entraînement pédagogique de Loir-et-Cher (EEP) créée en décembre 1995 à l'initiative de la chambre de métiers et avec le soutien du conseil régional et de la direction départementale du travail. Son principe : faciliter l'accès ou le retour à la vie professionnelle de demandeurs d'emplois qualifiés ou de jeunes diplômés en les immergeant dans une entreprise virtuelle où ils exercent leurs compétences.

Baptisée « Val de Loire gourmand » dans un premier temps, puis « Imagin'up » depuis avril 2003, l'EEP accueille 25 salariés rémunérés au titre de stagiaires de la formation professionnelle. Chacun d'eux reste quatre mois dans l'entreprise. Au cours de cette période, l'essentiel de son temps est consacré au travail sur son poste : service commercial, communication, secrétariat, comptabilité ou ressources humaines. Le reste se partage entre formation et la recherche d'emploi.

Après s'être consacrée à la vente de produits du terroir, l'EEP vient de réorienter son activité vers le conseil en communication. Elle étudie et réalise des systèmes d'identités visuelles (logos, affiches, plaquettes, cartes de visite) et des événements à la carte(séminaires, congrès, séjours touristiques, anniversaires). Les clients sont d'autres EEP (il en existe 3.000 de par le monde dont les trois quarts en Europe et 120 en France) mais aussi des particuliers et des entreprises partenaires qui acceptent de jouer le jeu en passant commande. Dans tous les cas, les prestations restent fictives et ne peuvent être exploitées sur un plan commercial.

Au cours de ses sept premières années d'existence, l'EEP a reçu un peu plus de 500 stagiaires avec un taux de retour à l'emploi de l'ordre de 70%.

Entreprise d'entraînement pédagogique

Directrice : Nathalie Lagneaux

Chambre de métiers de Loir-et-Cher - Tél. 02 54 44 65 93

ALTHEA BIEN APPRENDRE EN E-LEARNING

Crée en 1998 à Romorantin, la société ALTHEA se veut un acteur du développement départemental par sa contribution à l'évolution permanente des entreprises, employeurs, administrations, collectivités locales, établissements hospitaliers, associations, demandeurs d'emploi. Leurs atouts : des formateurs et des consultants formés régulièrement dans leurs domaines, ce qui leur permettent d'avoir une large connaissance des secteurs d'activités. « Nos formations individuelles ou collectives peuvent se dérouler en Inter ou Intra entreprise ».

Le Centre de formation « ALTHEA » vous propose une quinzaine de parcours formation tel que la bureautique (produits Microsoft), la gestion commerciale, la communication, le management, la Création/Reprise d'entreprise, la DAO, la CAO, l'environnement, la SST, l'Hygiène et Sécurité au travail.

Depuis le début de l'année, nous avons innové en organisant des formations bureautiques en e-learning dans le département. Cette méthode nous permet de proposer des cursus individualisés. Les sessions de formation n'excèdent pas 10 stagiaires car ALTHEA privilégie la qualité et le résultat au quantitatif!

La formation en e-learning permet à chaque stagiaire de définir son parcours de formation individuel grâce à un diagnostic de ses besoins d'utilisation et de son niveau de connaissance. Ensuite, la formation s'organise en modules comprenant une présentation animée, un apprentissage actif pour acquérir les manipulations et des exercices d'application. Une évaluation finale permettra de mesurer les progrès accomplis.

> Althea Rue de Plaisance - BP 16 - 41200 Romorantin Tél. 02 54 96 93 41



L'objectif de l'agence n'est pas de faire le

travail des agents immobiliers mais de

donner aux entreprises le moyen de se

développer et de créer les emplois

nécessaires à leur développement.....

Adelec la porte du Loir-et-Cher

Recenser avec précision l'offre immobilière du département, c'est le pari qu'a réussi l'ADELEC (Agence de développement de l'entreprise en Loir-et-Cher). La base de données qu'elle

a constituée et qu'elle tient à jour en permanence avec le concours des collectivités et des intermédiaires du marché de biens ne comprend que les bâtiments disponibles, donnant ainsi la possibilité au client potentiel d'étudier et comparer un maximum de

sites et de formules d'implantation.

Cette offre est consultable en permanence sur le site internet de l'ADELEC www.economie41.com. Sa commercialisation active commence par des campagnes de prospection régulière ciblées en priorité vers l'Île-de-France. Plusieurs milliers d'entreprises sont ainsi destinataires de courriers contenant une présentation attractive du Loir-et-Cher. Poursuivi par des relances téléphoniques, ce travail génère des dizaines de contacts.

Deux fois par an, et à l'intention cette fois des chefs d'entreprise du département, l'ADELEC organise une opération portes ouvertes dans une dizaine de locaux disponibles. L'objectif de l'agence n'est pas de faire le travail des agents immobiliers mais de donner aux entreprises le moyen de se développer et de créer les emplois nécessaires à leur déve-

loppement, c'est pourquoi le travail de l'agence ne s'arrête pas à la mise en relation de l'acheteur et du vendeur, ou du propriétaire et du locataire. Les chargés de mission se tiennent à leur disposition pour les informer sur les dispositifs d'aides existants,

monter des dossiers, établir des contacts avec les organismes institutionnels ou les interlocuteurs publics et, d'une manière générale, faciliter le parcours du candidat à l'installation.

Organisme à vocation départementale, l'ADELEC se fait une règle de valoriser la totalité de l'offre du Loir-et-Cher. Ce travail s'effectue en relation constante avec les autres acteurs économiques et les collectivités.

Daniel Mechaussie - Chargé de mission

ADELEC - Agence de Développement Économique de Loir-et-Cher 1 avenue de la Butte - 41000 Blois Tél. 02 54 42 42 05

FEDI l'immobilier compétitif

Favoriser la construction et l'aménagement de bâtiments d'activité destinés aux entreprises du Loir-et-Cher, c'est l'objectif du FEDI (Fonds économique départemental d'intervention). Héritier d'un outil d'intervention économique créé par le Conseil général dès les années 1980, il a été plusieurs fois adapté afin de suivre au plus près les besoins de la conjoncture et les contraintes de la réglementation.

Aujourd'hui, le FEDI apporte un soutien financier aux organismes financiers agréés et collectivités à titre exceptionnel pour engager des opérations immobilières sous forme de crédit-bail. Les locaux doivent être destinés à des entreprises appartenant à l'un des secteurs suivants : industrie, construction, commerce de gros (équipements automobiles, bois, matériaux) logistique, services aux entreprises.

L'aide est accordée sous forme d'un prêt sans intérêt s'insérant dans un plan de financement au sein duquel doit figurer obligatoirement la collectivité d'accueil. Le montant est calculé en fonction de divers critères prenant en compte les spécificités territoriales et l'importance du projet. Une partie du prêt peut faire l'objet d'une transformation en subvention en fonction des engagements pris par l'entreprise destinataire en termes de création d'emplois.

Une trentaine de dossiers FEDI ont été bouclés en 2001, une dizaine en 2003. Le Conseil général affecte chaque année une enveloppe financière de l'ordre de 3 millions d'euros à ce fonds.

Adelec - Agence de Développement Économique de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte - 41000 Blois Tél. 02 54 42 42 05

LES COMMUNAUTÉS S'ENGAGENT

Plusieurs Communautés de Communes de Loir-et-Cher ont mis en place une politique de soutien à l'immobilier d'entreprise qui s'organise autour de quelques dispositifs de même nature.

- L'aide à la location de bâtiments d'activité, lorsque les communautés en sont propriétaires, se pratique sous la forme d'une réduction de loyer liée à la création d'emploi.
- > L'aide à l'achat de terrain à construire prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 50% du prix (Aide portant sur 200 m² maximum et plafonnée à 4 650 €), versée à la société d'économie mixte ou de crédit-bail qui réalise la vente.
- L'aide à l'investissement immobilier (construction, aménagement, extension de locaux d'activités) s'effectue toujours sous la forme d'une subvention forfaitaire par emploi créé. Elle est versée à une société de crédit-bail ou une SEM qui en répercute le bénéfice sur le montant du loyer demandé.
- Le maintien de commerces de première nécessité ou d'artisans dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants) peut également faire l'objet d'une opération immobilière réalisée par la collectivité (mise à disposition d'un local commercial) qui répercute les aides publiques perçues sur le montant du loyer.

A noter également sur le territoire de la communauté de communes du pays de Vendôme, un dispositif d'aide (subvention) à la rénovation des façades artisanales ou commerciales.

> Pour en savoir plus sur les dispositifs des communautés de communes - www.economie41.com le quide des aides aux entreprises





...l'Observatoire intervient de plus en

plus comme un outil d'aide à la décision

publique...

Créé en 1995 sous l'impulsion du Conseil général, l'Observatoire départemental de l'économie et des territoires est rapidement devenu un outil indispensable à tous les décideurs politiques ou économiques du Loir-et-Cher. Recueillant ses données à toutes les sources disponibles, il

s'est consacré dans un premier temps à l'élaboration d'outils de connaissance du tissu économique (secteurs d'activité, métiers et emplois, réalités sociales) des territoires (population, équipement des communes, budgets, zones d'acti-

vité, intercommunalité) et du cadre de vie (tourisme et loisirs, habitat, construction).

Au-delà de cette mission centrale, l'Observatoire intervient de plus en plus comme un outil d'aide à la décision publique. Il se trouve désormais sollicité pour fournir des éléments d'évaluation sur des problématiques entrant dans le champ de compétence des assemblées territoriales ou de l'Etat. C'est ainsi qu'il a réalisé les études préalables à l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, du plan départemental de traitement des déchets ménagers, du loge-

ment des personnes défavorisées ou de la lutte contre l'exclusion. A l'occasion de la fermeture des usines Matra à Romorantin, il a réalisé sur la proposition de l'Etat un outil d'observation et de suivi des répercussions de cet événement sur le comportement du bassin d'emploi. « De plus en plus »

souligne Lionel Henry, directeur, « nos travaux s'inscrivent dans une perspective dynamique. Ils ne se contentent pas de photographier une situation à un moment donné, mais en suivent l'évolution afin de mesurer l'impact des politiques

qui ont été arrêtées par les décideurs, ce qui permet au besoin d'y apporter des correctifs ».

L'observatoire édite diverses publications périodiques pour présenter le fruit de ses travaux. Toutes sont gratuites et disponibles également en ligne sur le site Internet www.economie41.com

Lionel Henry: Directeur

Observatoire de l'économie et des territoires 1 avenue de la Butte à Blois - Tél. 02 54 42 39 72 Infos@observatoire41.com



ARIST un centre de ressources régional

Afin d'être en mesure de répondre aux questions les plus pointues que peuvent leur soumettre les entreprises, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Centre ont constitué au sein de leur Chambre régionale un centre de ressources chargé de la recherche de l'information scientifique et technique.

L'ARIST (agence régionale d'information stratégique et technologique) est née en 1982. Elle emploie aujourd'hui quatre salariés, spécialisés chacun dans un domaine d'activité, et répond en moyenne à quelque 300 sollicitations chaque année. Centre Distributeur de l'AFNOR (association française pour la normalisation) et le Centre Relais de l'INPI (institut national de la propriété industrielle) ses domaines d'intervention les plus fréquents concernent les spécifications réglementaires liées aux produits (normalisation) ou aux processus de production, ainsi que la propriété industrielle (brevets, marques et modèles). Elle est également en mesure d'effectuer des missions sur mesure de veille ou de surveillance technologique pour le compte des entreprises à partir des accès dont elle dispose aux bases de données professionnelles.

Ce sont les Chambres de Commerce qui reçoivent et transmettent les demandes des entreprises. Il s'agit le plus souvent de PME ou PMI qui ne disposent pas en interne des structures capables de remplir ce type de mission, mais l'ARIST peut aussi être sollicitée par de grands groupes dont les services Recherche et Développement sont basés en région Centre.

Les interventions de l'ARTIST peuvent bénéficier de prises en charge au titre de la PTR (prestation technologique réseau).

Michel Mesnier

CCI - Service Technologie Maison des entreprises - 16, rue de la Vallée Maillard - 41018 Blois Cedex Tél. 02 54 44 64 44

AGICOM : LA SATISFACTION NOURRIT LA CROISSANCE

Que pensent les clients de leurs fournisseurs ? Les salariés de leur entreprise ? Les citoyens de leurs institutions ? La réponse vaut que l'on s'y attarde, car la satisfaction est un élément moteur du progrès. «La satisfaction engendre la fidélisation. Or, toutes les enquêtes le prouvent : ce sont les clients fidèles, les salariés expérimentés et les citoyens satisfaits qui sont aussi les plus gros acheteurs, les collaborateurs les plus productifs et les électeurs les plus fiables» souligne Philippe Plantier, patron d'Agicom, une société blésoise spécialisée dans la mesure de la performance.

Forte d'une douzaine de consultants, la société travaille par contrats à long terme avec de grands donneurs d'ordre (casinos Lucien Barrière, DHL, Lapeyre) mais aussi des PME et des collectivités (villes de Tours, Nancy, unions commerciales de Vendôme ou Blois). Elle a conçu des outils spécifiques pour présenter le résultat de ses enquêtes afin d'assurer à l'utilisateur une lecture facile. Le système peut également suggérer des actions commerciales en relation avec les attentes repérées des clients.

> SA Agicom 3 degrés Saint Laumer à Blois Tél. 02 54 78 44 44





20 ans d'expertise à l'export

Depuis plus de vingt ans, la chambre de commerce et d'industrie a mis en place un service de soutien aux entreprises exportatrices. Dirigé par Didier Chaudron, il est l'interlocuteur privilégié et quotidien des quelque 300 entreprises du département déjà présentes sur les marchés extérieurs.

Premier axe de travail du service, la formation se décline en journées thématiques, journées pays, conférences abordant tous les thèmes liés à l'approche des marchés étrangers. Les entreprises qui souhaitent un service personnalisé afin de mieux connaître une destination, identifier des partenaires, trouver des financements, peuvent confier à la CCI une mission sur mesure : étude de marché, recherche documentaire, montage de dossier. Ce type de prestation donne lieu à facturation et mobilise l'expertise de toute l'équipe et son réseau de partenaires.

Cette même expertise est sollicitée pour établir des diagnostic export à l'intention des entreprises désireuses de se lancer sur les marchés extérieurs. « Nous encourageons la démarche export, mais en veillant toujours à ce qu'elle s'appuie sur une stratégie crédible » souligne Didier Chaudron.

Afin de favoriser les échanges d'expériences, le service international a suscité la création du club du même nom (voir par ailleurs) tandis que la CCI a établi des accords de partenariat avec des chambres de commerce à l'étranger. Quatre conventions ont été signées en 2003. A noter enfin que la CCI relaie au niveau départemental les opérations de Centrexport (voir par ailleurs) et que son site internet donne accès à une rubrique spécialisée sur l'export.

Didier Chaudron

CCI - Service international

Tél. 02 54 44 64 57 - Site internet : www.loir-et-cher.cci.fr/international

Centreco-Centrexport

Depuis l'année 2000, CENTRECO, l'agence de développement économique de la région Centre, a ajouté à ses missions l'aide au développement international des entreprises de la région Centre, en créant un nouveau service : CENTREXPORT. Pôle export de CENTRECO, il a été co-fondé par le Conseil régional, les Chambres Régionales consulaires de la région Centre (Commerce-Industrie, Agriculture et Métiers) et leurs chambres départementales. La mission principale de CENTREXPORT est d'organiser la présence en stand collectif des entreprises de la région Centre sur les salons internationaux. Ainsi, les chefs d'entreprise tentés par une approche des marchés étrangers peuvent-ils exposer en bénéficiant d'une prestation complète concernant la réservation et l'équipement du stand.

En 2002, CENTREXPORT a accompagné 270 entreprises de la région sur une trentaine de salons, touchant tous les secteurs d'activité : industrie, agroalimentaire, viticulture, métiers d'art. Les entreprises s'inscrivant dans cette démarche collective sont essentiellement des PME pour lesquelles CENTREXPORT facilite l'accès aux marchés internationaux. A noter que ces actions sont éligibles au FRAEX (Fonds Régional d'Aide à l'Exportion) et bénéficient, à ce titre, d'une subvention régionale.

Rémi Ferez : Directeur

Centréco-Centrexport 37 avenue de Paris - 45000 Orléans

Tél: 02 38 79 95 40



CORDEX : PRÉFINANCER LA DÉMARCHE EXPORT

Ce dispositif venant en complément d'une assurance prospection Coface vise à soutenir les entreprises développant une stratégie export sur le long terme. L'aide financière a ici pour objet d'apporter la trésorerie nécessaire pour la mise en œuvre d'une démarche à l'exportation sur trois ans. de prendre en charge une partie du risque inhérent à une opération de développement mobilisant d'importants moyens financiers sans garantie de retour. Les entreprises bénéficiaires doivent compter moins de 500 salariés et appartenir aux secteurs de l'industrie ou des services. Le programme de développement export de présenté et mis en œuvre par l'entreprise peut faire l'objet d'un apport du Cordex plafonné à 50% de son du montant prévisionnel présenté sur trois années consécutives (avec un apport maximum de 100 000 €). Il ne s'agit pas ici d'une subvention, mais d'une avance remboursable exigible dès à la fin de l'opération , que celle-ci se soit soldée par un résultat positif ou négatif. Dans le dernier cas cependant, l'intervention de la Coface a pour objet d'indemniser l'entreprise à hauteur des sommes qui lui ont été avancées par le Cordex.

Le Contrat régional de développement à l'exportation est une exclusivité de la région Centre. Depuis sa mise en œuvre en 2000, il a permis de soutenir une soixantaine de dossiers PME pour un montant engagé de 1,5 M€/an.

> Thierry David - Conseil régional Tél. 02 38 70 32 70

FRAEX: OSER L'INTERNATIONAL

Le Fonds régional d'aide à l'exportation (FRAEX). Concerne les TPE, artisans et PME qui souhaitent réaliser une première approche des marchés extérieurs ou renforcer leurs moyens opérationnels dédiés à l'export.

Deux volets sont mobilisables. Le premier concerne uniquement les primoexportateurs (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires à l'export) ou les très petites entreprises (moins de 10 salariés). Les projets soutenus peuvent consister dans une mission de prospection à l'étranger, la participation à un salon international, l'édition de plaquettes ou la création d'un site internet multilingues, une formation linguistique, le recours à un conseil. L'aide prend la forme d'une subvention couvrant 50% du coût de l'opération plafonné à 11 500 €. Elle est versée à postériori, sur justificatifs.

Le second volet concerne les mêmes bénéficiaires que dans le cas précédent, auxquels s'ajoutent les PME (moins de 250 salariés) ayant déjà une activité significative à l'export. Il s'agit ici de soutenir l'ouverture d'un bureau commercial à l'étranger, ou la création d'un poste dédié au développement international (cadre, stagiaire ou volontaire). Là aussi, le taux de la subvention est de 50% avec un plafond et une durée variables en fonction du choix retenu.

Bénéficiant de fonds apportés conjointement par l'Etat (direction du commerce extérieur) et la Région, le FRAEX a permis de venir en aide à 230 entreprises au cours de l'année 2002. Outre les soutiens individuels, il est susceptible d'intervenir en faveur d'opérations collectives organisées par les chambres consulaires ou CENTREXPORT (missions de prospection, stands collectifs à l'occasion de salons Internationaux).

> Thierry David - Conseil régional Tél. 02 38 70 32 70



Administration frapper à la bonne porte

La direction régionale du commerce extérieur est l'interlocuteur qualifié auprès des entreprises exportatrices pour représenter l'administration. C'est elle en particulier qui détient la liste des Missions économiques à l'étranger (ex-Postes d'expansion économiques). Il en existe 156, implantées dans 113 pays et localisées le plus souvent dans les ambassades. La Mission économique regroupe les services de la Direction des relations économiques extérieures et de la Direction du Trésor. Les attachés douaniers et fiscaux en fonction à l'étranger y sont également intégrés.

Ces équipes d'experts ont pour mission de soutenir les efforts des entreprises désirant s'implanter sur les marchés locaux. Elles sont en mesure de fournir des éléments d'appréciation sur le marché, des contacts commerciaux, industriels, institutionnels ainsi que des conseils et des appuis.

Le Centre français du commerce extérieur en cours de fusion avec UBIFRANCE est un organisme centralisé d'information sur le commerce international. Il collecte en permanence des données sur l'état des marchés extérieurs, en particulier auprès des missions économiques à l'étranger, et les diffuse en ligne sur son site internet (www.cfce.fr). On y trouve un agenda des principaux événements, un accès à des bases de données (en partie libre, en partie sur abonnement) des renseignements pratiques et bibliographiques, un carnet d'adresses.

Le réseau des Euro-Info-Centre (261 relais dans 41 pays) informe, conseille et assiste les entreprises sur toutes les thématiques européennes : questions économiques, juridiques et fiscales, réglementaires, financements, marchés publics et projets internationaux, opportunités d'affaires, offres de partenariats... il organise des séminaires et des rencontres sur des questions communautaires. Il assiste les entreprises désireuses de se positionner sur le plan européen, les accompagne dans le montage de projets communautaires et facilite l'accès à l'information sur les financements.

La cellule conseil aux entreprises des douanes offre un service gratuit de proximité aux entreprises. A partir d'un bilan des échanges commerciaux de l'entreprise, elle informe sur les procédures et les réglementations douanières et propose des solutions adaptées et personnalisées en fonction des besoins de chaque société.

DRCE

6 rue Charles de Coulomb à Orléans - Tél. 02 38 69 71 00

CFCE

10 avenue d'Iéna à Paris - Tél. 01 40 73 30 00 - Internet : www.cfce.fr

Euro-Info-Centre

Accès par le site internet du CFCE

Direction régionale des douanes du Centre

Cellule conseil aux entreprises - Tél. 02 38 77 46 05

INSTITUTIONS

CONSEIL DE PRUD'HOMMES : RÉGLER LES LITIGES DU TRAVAIL

Le conseil de prud'hommes est chargé de régler les litiges individuels qui surviennent entre salariés (ou apprentis) et employeurs du secteur privé. Juridiction paritaire totalement dépourvue de magistrats professionnels, il se compose d'un nombre égal de conseillers salariés et de conseillers employeurs, les uns et les autres élus pour cing ans et exerçant leurs fonctions à titre bénévole. Le président est renouvelé chaque année, et la fonction échoit alternativement à un salarié et un employeur. Le fonctionnement de l'institution est assuré par le greffe, composé de fonctionnaires du ministère de la Justice. Chaque conseil est subdivisé en cinq sections spécialisées dans les principaux secteurs du monde du travail : industrie, commerce, agriculture, activités diverses, encadrement. Chacune comprend au moins un bureau de conciliation et un bureau de jugement. En cas d'urgence, une formation de référé peut intervenir. Toutes les affaires font l'objet d'une procédure préalable en conciliation. En cas d'échec, elles sont renvoyées devant le bureau de jugement, composé de quatre conseillers, qui siège en audience publique. Si les quatre conseillers ne parviennent pas à trouver une majorité pour rendre leur jugement, le litige sera renvoyé devant le juge départiteur, magistrat du tribunal d'instance, qui présidera les nouveaux débats.

> Tribunal de prud'hommes de Blois 15 rue du père Brottier - Tél. 02 54 56 26 50

Urssaf simplifier et prévenir

Au cours de la seule année 2002, l'URSSAF de Loir-et-Cher a encaissé plus de 857 millions d'euros de cotisations sociales, dont 82% en provenance des employeurs du secteur privé. Les retards en matière de déclarations ou de paiements constituent la principale cause de difficultés pouvant survenir dans les relations entre l'organisme collecteur et les cotisants. Afin de les prévenir autant que faire se peut, l'URSSAF a pris l'initiative d'établir un contact téléphonique avec l'entreprise retardataire dès qu'elle constate un dépassement de délai. Cette pratique est déjà en vigueur pour tous les cotisants mensuels. Elle commence à se mettre en place pour les cotisants trimestriels, les plus nombreux.

Dans le même esprit, des contrôles préventifs sont proposés aux employeurs qui choisissent la voie de la télétransmission pour leur déclaration annuelle de données sociales. En cas de doute sur la manière d'appliquer tel ou tel dispositif, les conseillers de l'URSSAF effectuent les rectifications sans pénalité. Le site internet (37.000 connexions en un an) et sa messagerie fournissent par ailleurs un support

de communication pratique pour répondre aux questions dans les meilleurs délais.

« Les entreprises ont parfois une vision décalée de notre manière de travailler » constate Noëlle Chambost, directrice départementale. « On peut toujours discuter d'une difficulté. Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter. S'il s'agit d'un retard occasionnel ou commis de bonne foi, on remet les majorations dans 80% des cas ».

La participation aux formations de créateurs d'entreprises, les consultations systématiques offertes aux nouvelles entreprises de moins de trois salariés afin de les informer sur leurs obligations, les permanences tenues à Vendôme et Romorantin par des enquêtrices, qui peuvent aussi se rendre dans les entreprises sont autant de moyens d'établir le dialogue. Une récente enquête de satisfaction le prouve : l'image de l'URSSAF est perçue comme positive par une large majorité des usagers.

Noëlle Chambost, directrice Urssaf - Tél. 02 54 52 78 78

Direction du travail contrôler et conseiller

La mission la plus connue de l'Inspection du travail réside dans le contrôle du respect du code du travail dans les entreprises. Deux inspecteurs, l'un pour le nord du département, l'autre pour le sud, sont affectés à cette tâche, avec l'assistance de trois contrôleurs. Mais leur rôle ne se limite pas là. « Ils sont aussi conduits à informer et conseiller le chef d'entreprise sur tous les aspects réglementaires, en particulier dans les domaines touchant à l'hygiène, la sécurité, les congés » souligne Patrick Escande, directeur départemental du travail qui rappelle au passage que les entreprises qui se lancent dans des chantiers d'amélioration des conditions de travail peuvent solliciter des aides en provenance de l'Etat et de la CRAM qui ont créé des dispositifs à cet effet.

Les agents de l'Inspection sont par ailleurs habilités à jouer un rôle de médiation dans les conflits collectifs ou individuels. Dans le premier cas, leur intervention acceptée par les deux parties peut aboutir à la signature d'un protocole d'accord ayant valeur juridique. Dans le second cas, ils reçoivent les salariés confrontés à des difficultés dans leurs relations de travail et peuvent, si ces derniers le souhaitent, intervenir auprès du chef d'entreprise pour tenter de trouver une solution amiable. L'Inspection joue aussi un rôle essentiel dans le règlement des difficultés des entreprises, qu'il s'agisse de prendre des décisions d'indemnisation en matière de chômage partiel ou d'instruire les dossiers de restructuration se traduisant par des plans sociaux.

Responsable enfin de la formation professionnelle, l'Inspection du travail s'attache à promouvoir des actions de formation collective. Des dispositifs d'aide mobilisant des fonds d'Etat et européens existent pour les entreprises qui investissent dans des plans de formation allant au-delà des obligations légales et destinés à prévenir des difficultés. Le taux de prise en charge peut aller jusqu'à 50%, voire au-delà dans les zones éligibles à l'objectif 2. Des soutiens sont également disponibles pour des opérations de formation collectives interentreprises.

Direction départementale du travail

Patrick Escande, Directeur du travail Tél. 02 54 55 85 70

Trésorerie le service en ligne

Les services rattachés à la Trésorerie générale (services fiscaux, DRIRE, Direction de la concurrence et de la consommation) bénéficient d'un outil interactif de relation avec les entreprises. Il s'agit du « minefi », site internet qui permet d'obtenir dans les meilleurs délais une réponse à n'importe quelle question concernant les administrations relevant du ministère de l'économie et des finances.

Toute demande de renseignements formulée par voie de courrier électronique se trouve automatiquement acheminée vers le bon interlocuteur quel qu'ait pu être son point d'entrée. « La réponse doit intervenir dans un délai maximum de 48 h pour toute demande courante » souligne Dominique Demangel, TPG. Mis en place fin 2000 en région Centre à titre expérimental, le système reçoit un grand nombre de consultations, d'autant qu'il comporte des liens avec d'autres interlocuteurs économiques (URSSAF)

Dans le même esprit a été mis en ligne l'ensemble des documents utiles aux entreprises. Mis à jour en permanence, ordonné selon un rubriquage clair, ce service a été jugé le plus agréable d'accès de l'ensemble des directions administratives européennes.

Comptable des derniers publics, la Trésorerie générale n'en reste pas moins soucieuse de prendre en compte les difficultés passagères des entreprises. « Il ne faut jamais hésiter à nous saisir, le plus en amont possible, afin que nous puissions examiner les moyens d'aménager une créance qui pose problème » insiste Dominique Demangel. C'est la commission des chefs de services financiers, auxquels peuvent se joindre des représentants d'autres organismes créanciers (URSSAF, caisses de retraite, banques...) qui étudie ces dossiers.

Dominique Demangel, Trésorier-payeur général

Trésor Public 34, avenue Maunoury - 41000 Blois Tél. 02 54 56 35 00

ENVIRONIEMENT

VIE QUOTIDIENNE

PRÉVENIR LES RISQUES

L'avènement de réglementations de plus en plus rigoureuses en matière d'hygiène, de sécurité, de respect de l'environnement oblige les entreprises à engager d'importants chantiers de mise en conformité.

DOLBI PROPOSE DES SOLUTIONS

Créé en 2001 à Mazangé, puis installé en 2003 au parc technologique de Vendôme, le cabinet Dolbi est rapidement devenu un intervenant majeur de ce secteur dans le domaine du diagnostic, du conseil et de l'accompagnement. « Notre mission consiste à dresser un état des lieux, recenser tous les facteurs de risques existants et proposer des solutions pour y remédier » explique Dominique Le Breton. Un poste de travail mal conçu, une installation électrique défectueuse, un atelier trop bruyant, une méconnaissance des règles élémentaires du secourisme, des rejets polluants sont autant de points à traiter. Travaux de mises en conformité, écriture de procédures adaptées, mais aussi formation des hommes permettront d'atteindre les objectifs fixés. « Depuis 2002, chaque entreprise employant au moins un salarié doit élaborer un document unique en matière de respect des normes. Beaucoup vont désormais au-delà en entreprenant la conquête d'une certification ISO 14001 (environnement) ou OH SAS 18001 (hygiène-sécurité) » souligne Dominique Le Breton.

> Dolbi, parc technologique de l'Oratoire, 41100 Vendôme Tél. 02 54 72 84 00

B. DE LATOUR : UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

En mission courte ou d'accompagnement, Benoît de Latour intervient pour l'analyse, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'action permanent dans les domaines de la sécurité routière, des risques professionnels, de l'organisation industrielle ou de la formation à la prévention.

> Benoît de LATOUR, Consultant La Bretonnerie - 41100 Vendôme - Tél. 06 11 95 46 92

Un service spécialisé environnement

Les contraintes qui pèsent sur les entreprises en matière de protection de l'environnement ont conduit la CCI à se doter d'un service spécialisé animé par Thierry BOUTET.

Sa mission première consiste à fournir aux chefs d'entreprise tous les renseignements relatifs à la réglementation, aux normes et d'une manière générale, à toutes les problématiques liées au respect de l'environnement.

Il a organisé, en particulier, des formations ciblées notamment autour de la norme Iso 14001. Ce travail de sensibilisation n'est pas resté sans effet puisque treize entreprises ont déjà obtenu cette certification, et d'autres sont à venir. De nouveaux cycles sont en cours de programmation. Le club Environnement, créé en 1996 en partenariat avec EDF-GDF services, réunit une cinquantaine de responsables environnement d'entreprises départementales. Il tra-

vaille essentiellement sur la base de conférences animées par des représentants d'entreprise et d'organismes publics qui exposent leurs connaissances et expériences sur le sujet abordé

La CCI participe à l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets, à la mission inter service de l'eau. Elle travaille à une prise en compte globale de la problématique des déchets industriels pour que les entreprises disposent d'une offre de traitement satisfaisante en termes techniques et économiques. « La piste privilégiée réside dans le développement d'une offre de service au niveau des parcs d'activité. Des actions en ce sens sont en cours » souligne Thierry BOUTET.

Thierry Boutet

CCI - Maison de entreprises - 16, rue de la Vallée Maillard - 41018 Blois Cedex Tél. 02 54 44 64 00

VIE QUOTIDIENNE

DRIRE Soutenir et conseiller

(Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)

Le développement économique est l'une des quatre missions imparties à la DRIRE avec la protection de l'environnement, le suivi des centrales nucléaires et les contrôles techniques (véhicules, appareils à pression...). A la subdivision de Loir-et-Cher, un ingénieur à temps plein se consacre à cette tâche. Il peut, en fonction des besoins, se faire assister par l'un des six ingénieurs spécialisés par secteur d'activité en poste au siège de la DRIRE à Orléans.

C'est la DRIRE qui assure l'instruction des dossiers de demande d'aides économiques accordées par l'Etat aux entreprises. Ces aides peuvent être de nature individuelle ou collective. Les premières concernent des opérations d'investissement, de transfert de technologie, de renforcement de l'encadrement ou de conseil. « Dans tous les cas, notre souci n'est pas seulement de contrôler si les critères d'attribution sont respectés, mais d'accompagner le chef d'entreprise dans sa réflexion afin de faire bénéficier son projet de notre expertise » souligne Gaëtan Rudant, coordinateur des subdivisions à Blois.

La seconde catégorie d'aides vise la mise en place d'outils répondant à des problématiques communes. La DRIRE suit par exemple avec intérêt le projet de structuration d'une filière aménagement de magasin en Loir-et-Cher, pour lequel elle est susceptible d'apporter des concours financiers. La DRIRE joue en permanence un rôle de veille en faisant remonter au niveau national les informations qu'elle recueille sur la vie économique locale. Elle est le service de l'Etat en charge des mutations industrielles. Elle est à ce titre très impliquée dans le contrat de site du bassin d'emploi de Salbris-Romorantin-Vierzon.

Marie-Agnès DIVINE, Chargée de développement industriel Gaëtan Rudant, Chef de la subdivision de Loir-et-Cher

49 bis, rue Laplace - 41000 Blois - Tél. 02 54 74 98 80

FAIRE LE BON DIAGNOSTIC

Dans le cadre du programme environnement, mis en place par la Région Centre le Conseil régional, les entreprises peuvent bénéficier d'un soutien financier pour faire réaliser un pré-diagnostic environnemental. Cette étude peut porter sur le traitement des déchets, les économies d'énergie, la protection de l'air ou de l'eau. Son objectif est d'identifier les axes de progrès possibles en matière de respect de l'environnement.

L'aide peut atteindre 80% du coût sous forme d'une subvention plafonnée à 3 800 €, prise en charge par la Région et l'Etat à parts égales.

La Région est également susceptible de soutenir la mise en place d'un système de management environnemental dans les entreprises. Elle intervient au niveau de la formation et de l'accompagnement sous la forme là aussi d'une subvention pouvant représenter 50% du coût de l'opération avec un maximum de 6 518 €. Dans les deux cas, un partenariat a été établi avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie pour réaliser la coordination du programme., L'animation et le suivi de l'action du programme auprès des entreprises sont assurés par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

> Karine Lambert, direction Environnement au Conseil régional Tél. 02 38 70 27 72

Les Cahiers de l'Entreprise N°29 • 37

VIE QUOTIDIENNE



Son rôle est de détecter

les entreprises en difficulté ...

Cellule de prévention éviter l'accident

C'est une loi de 1985 qui a institué les cellules de prévention au sein des tribunaux de commerce. En Loir-et-Cher, une cellule a commencé à fonctionner début 2002. Son rôle est

de détecter les entreprises en difficulté passagère au moyen des signaux d'alerte que constituent le non dépôt de comptes, de mauvais résultats, des injonctions de payer déposées par les fournisseurs, ou des relations difficiles avec les organismes sociaux ou fiscaux.

L'entreprise est alors contactée pour dresser un état des lieux. Si son dirigeant en est d'accord, un conciliateur (en général, un mandataire judiciaire) peut être nommé pour dresser un bilan économique et financier et négocier avec les créanciers un étalement de la dette. Son intervention peut se conclure par un protocole d'accord signé de toutes les parties concernées et homologué par le tribunal en toute

confidentialité. « Le gros avantage de cette procédure est d'éviter la publicité négative qu'entraîne un dépôt de bilan avec toutes ses répercussions sur le comportement des fournisseurs et des

clients » souligne Philippe Thiolat, président du tribunal de commerce.

Depuis son démarrage, la cellule de prévention effectue une vingtaine d'interventions en moyenne par an, un chiffre encore insuffisant au regard des trop nombreuses

procédures collectives qui résultent le plus souvent d'un retard excessif apporté à prendre en compte les difficultés de l'entreprise. Les statistiques prouvent que 80% des entreprises qui ont bénéficié d'un soutien de la cellule de prévention ont pu éviter le dépôt de bilan.

Cellule de prévention au Tribunal de commerce de Blois

15, rue du Père Brottier - 41000 Blois - Tél. 02 54 56 26 35

VIE QUOTIDIENNE



L'ENERGIE D'ENTREPRENDRE

C'est le 4 février 1993 que EDF-GDF Services Loir-et-Cher, « la Nouvelle République du Centre-Ouest » et l'ADELEC (agence de développement économique de Loir-et-Cher) ont signé une convention de partenariat donnant naissance au club « l'Energie d'entreprendre ». Deux autres membres ont rejoint depuis lors l'équipe des fondateurs : la Banque Régionale de l'Ouest (groupe CIC) en 1997 et le groupe de retraite et de prévoyance APRI en 2001.

Soucieux d'unir leurs efforts pour soutenir le développement local, les associés du club ont adopté une démarche de veille économique et stratégique à l'écoute des préoccupations des entreprises. C'est en fonction de ces attentes identifiées que sont arrêtés en commun les thèmes des rendez-vous mensuels proposés aux décideurs du Loir-et-Cher sous la forme de petit-déjeuners ou dîners-débat animés par des spécialistes locaux ou nationaux, voire des ténors de la vie économique. La participation à ces réunions varie de quelques dizaines à quelques centaines de personnes. En dix années de fonctionnement, la contribution du club de l'Energie d'entreprendre à la réflexion collective l'a inscrit au rang des principaux clubs de l'économie départementale.

ADELEC - Magali Drouin

1 avenue de la Butte - 41000 Blois - Tél. 02 54 42 42 05











JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE

Ce mouvement international de « jeunes citoyens entreprenants » se définit comme une association apolitique réunissant des hommes et des femmes de tous horizons âgés de 18 à 40 ans et partageant des valeurs humanistes qu'ils entendent promouvoir dans l'entreprise comme dans la cité. La liberté des individus, le respect de la personne humaine, la défense de la libre entreprise, le refus de l'arbitraire constituent leur credo.

La JCE de Blois-Vendôme compte 27 membres, recrutés essentiellement dans le monde des entreprises.

Les actions de la jeune chambre se partagent entre initiatives économiques (concours de l'entreprise innovante, implantation d'une entreprise d'entraînement pédagogique à Barcelone, musée vivant de l'économie départementale) opérations caritatives (récoltes du cœur pour constituer un fichier de donneurs de moëlle osseuse, collecte de prothèses auditives) relations internationales (ouverte d'une ICF en Roumanie).

> JCE de Blois-Vendôme Christine Vidal, Présidente 6 rue Anne-de-Bretagne BP 134 - 41000 Blois Tél. / Fax 02 54 45 30 39

LES CLUBS PROFESSIONNELS DE LA CCI

> **Club Produire** - Fondé en décembre 1991. Cible : responsables de production d'entreprises industrielles. Une cinquantaine d'adhérents. Méthode de travail : échanges d'expériences, visites d'usines, tables rondes.

Animateur : Jean-Marc Aufort à la CCI - Tél. 02 54 44 64 70

- > **Club Créaction** Fondé en septembre 1996. Cible : chercheurs des services de recherche et développement des entreprises départementales. Une cinquantaine d'adhérents. Méthode de travail : séances de créativité autour d'un thème fourni par l'un des participants. Animateur : Jean-Marc Aufort à la CCI Tél. 02 54 44 64 70
- > **Club Environnement** Fondé en juin 1998 en partenariat avec EDF-GDF. Cible : responsables environnement des entreprises. Environ 80 adhérents. Méthode de travail : conférences animées par des experts, échanges d'expériences, visites d'entreprises. Animateur : Thierry Boutet à la CCI Tél. 02 54 44 65 26.
- > **Club Cuisine en Loir-et-Cher -** Fondé en janvier 1999. Cible : restaurateurs de tradition indépendants. Une vingtaine d'adhérents. Méthode de travoil : édition annuelle d'un guide des restaurateurs de métiers. Présence à diverses manifestations promotionnelles. Formation technique.

Animatrice: Véronique Farineau à la CCI - Tél. 02 54 44 65 24.

> **Club International** - Fondé en septembre 2000. Cible : responsables export des entreprises. Une trentaine d'adhérents. Méthode de travail : cinq réunions annuelles animées par un expert et combinées à une visite d'entreprise.

Animateur : Laurent Marionnet à la CCI - Tél. 02 54 44 64 60.

- > Club de parrainage de Sup-TG Fondé en octobre 2001. Cible : entreprises désireuses de soutenir les étudiants de l'école de commerce Sup-TG (devenue l'ISEME). Une quarantaine d'adhérents. Méthode de travail : parrainages individuels d'étudiants. Participation à des événements de l'école. Propositions de stages en entreprise. Conférences sur de grands sujets de société.
- > **Club aménagement de magasins -** Fondé en 2003 sous l'impulsion conjointe de l'ADELEC et de la CCI. Sept adhérents dont l'ambition est de développer des actions communes (formation de personnel, veille et promotion commerciales, veille juridique et réglementaires).

Animateurs : Didier Chandor à la CCI - Tél. 02 54 44 64 00 Emmanuel Lionnais à l'ADELEC - Tél. 02 54 42 42 05

CLUB DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES 41

« Mettre en commun ses énergies et conjurer ses angoisses », c'est la raison d'être du club des créateurs d'entreprises selon des propres termes de son fondateur Joseph Bertoli. C'est en janvier 1999 que cet ancien cadre d'un grand équipementier automobile blésois s'est lancé dans l'aventure d'une reprise d'entreprise. Un an plus tard, avec trois amis ayant vécu des expériences comparables et le soutien de la chambre de commerce et d'industrie, il a lancé le club des créateurs d'entreprises.

Celui-ci compte aujourd'hui une quarantaine de membres, essentiellement des structures individuelles ou de moins de dix salariés. Il se réunit une fois par mois pour échanger sur des sujets professionnels, éventuellement avec le concours d'experts ou consultants. Des porteurs de projets sont admis à ces réunions, à titre d'observateurs. Outre l'information technique dispensée à ses adhérents, le club se veut un lieu convivial où se nouent des relations et se cultive l'esprit d'entreprise.

Chaque semaine, le club participe à une émission de radio locale consacrée à la création d'entreprise. Il travaille avec ses homologues des autres départements de la région Centre à la mise en place d'une université du samedi matin pour les créateurs d'entreprise.

Michèle Goussay: Présidente

Tél. 02 54 44 65 45 - Site internet : createurs41.org

HORIZON-ENTREPRISE

« Echanger pour mieux décider » : la devise de l'association régionale « Horizon-Entreprise » résume sa philosophie. Ce club regroupe exclusivement des chefs d'entreprises en activité, essentiellement PME-PMI de l'industrie et des services. Il compte 140 adhérents en région Centre ou plus précisément dans les trois départements ligériens (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret). Répartis en une dizaine de groupes, dont un en Loir-et-Cher animé par Alain Theureau, ils se réunissent une fois par mois pour évoquer leurs problèmes concrets de dirigeants, avec ou sans le recours à un consultant extérieur. Les participants définissent eux-mêmes les thèmes qu'ils souhaitent aborder.

L'association souhaite conforter sa présence régionale en créant de nouveaux groupes. Le principe de recrutement repose sur la cooptation. Dans tous les cas, la démarche repose sur la volonté d'apporter quelque chose à la collectivité autant que de recevoir.

Anne Kinane, secrétaire générale d'Horizon-Entreprise
 6 rue Pierre-et-Marie Curie - 45926 Orléans Cedex 9
 Tél. 02 38 25 25 45

Président : Jean-Paul Susini à Orléans Animateur pour le Loir-et-Cher : Alain Theureau Tél. 02 54 56 34 34



La métallurgie constitue le premier secteur d'activité industrielle en région Centre avec 100 000 salariés. L'UIMM-Centre (Union des industries et métiers de la métallurgie) est l'émanation des six chambres syndicales d'apprentissage existant au niveau de chacun des départements. Elle répond au besoin d'insuffler une dynamique régionale aux actions de promotion et de défense de la profession, cet échelon apparaissant aujourd'hui le plus pertinent au regard des autres institutions publiques et para-publiques.

Trois chantiers sont en cours. Le premier concerne le reformatage de l'appareil de formation, tant initiale que continue. Les différents sites existants (six au total) ne seront pas remis en cause, mais leurs missions se trouveront élargies afin de répondre à une plus large palette d'attentes dès la rentrée 2004. Second chantier qui découle du premier : la collecte de la taxe professionnelle, qui permet de financer la formation, s'effectuera désormais directement au niveau régional afin d'être répartie ensuite entre les établissements en fonction de leurs besoins.

Le troisième chantier a été finalisé avec le Conseil régional sous la forme d'un contrat d'objectifs sur quatre ans. Sur cette période, un budget de 24 millions d'euros, fourni à hauteur de 50% par la profession, et de 50% par la Région et l'Etat, financera les actions nécessaires pour réorganiser l'appareil de formation, développer les filières individualisées, assurer la promotion des métiers de la métallurgie (en particulier auprès des femmes, des handicapés, des plus de 40 ans) et renforcer l'équipement technique des ateliers pédagogiques.

UIMM Centre

1, rue Paul Renouard - 41000 Blois - Tél. 02 54 78 03 89

GREPIC : LA PHARMACIE EN BONNE SANTÉ

La région Centre s'inscrit en tête du palmarès national pour l'importance de sa production pharmaceutique : 1,2 milliard de boîtes de comprimés, gélules, granulés, liquides injectables, solutés buvables, sirops, collyres et autres aérosols, laits ou lotions y sont conditionnées chaque année.

Créé en 1977, le Grepic (Groupement Régional des Etablissements Pharmaceutiques Industriels du Centre) s'est donné pour objet de faire reconnaître le fait pharmaceutique industriel sur le plan régional, d'organiser, maintenir et améliorer la collaboration Industrie-Université et de développer des liens confraternels entre ses adhérents. Il réunit 39 entreprises employant 8.000 salariés, qui se trouvent réparties sur les six départements de la région et quelques départements limitrophes. Tous les deux ans, en coopération avec le LEEM, il organise à Tours les ateliers nationaux de la qualité.

Quatre groupes de travail se réunissent régulièrement pour réfléchir aux problématiques communes des industriels du secteur : l'hygiène, la qualité, le respect de la sécurité et de l'environnement, les ressources humaines. Un certain nombre de ces réunions ont lieu au CIMI de Blois.

Industrie de haute technologie, la pharmacie est peu concernée par les processus de délocalisation et constitue de ce fait une valeur sûre pour la région. Elle rencontre en revanche des difficultés pour satisfaire ses besoins en recrutement et doit affronter les incertitudes que font peser sur son volume d'activité le déremboursement de certaines spécialités.

> GREPIC-Centre - Tél. 02 38 32 45 45 - Président : Jacques Lacassagne

GRAIC-Centre accompagner les mutations

Le groupement régional administratif des imprimeurs du Centre (GRAIC) réunit 130 adhérents (dont une quinzaine en Loir-et-Cher) sur les dix départements des régions Centre et Poitou-Charentes. Présidé par Daniel Nadeau, il se veut un organe de soutien aux professionnels, notamment en matière de conseil juridique.

Le secrétariat administratif installé à Orléans répond à toutes les questions concernant le droit social (recrutement, contrats de travail, 35 heures) mais aussi le droit des affaires et la formation. Dans les mêmes locaux se trouve d'ailleurs hébergé l'OPCA CGM, organisme paritaire qui gère les fonds de la formation dans la profession.

Le GRAIC est également initiateur d'actions collectives telles que « Imprim'Vert » dont l'objectif est de sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux. Il assure une fonction de veille technologique, gère une bourse de l'emploi et édite une revue trimestrielle qui fait le point sur l'actualité du secteur.

Graic-Centre - Georges Desgranges, Président pour le Loir-et-Cher

14 bd Rocheplatte - 45058 Orléans Cedex - Tél. 02 38 78 18 45

Logic-Entreprise le réseau vendômois

A la différence des autres groupements professionnels, ce n'est pas d'une communauté d'activité, mais d'une communauté de besoins qu'est né Logic-Entreprise. En 1993, quatre PME du vendômois ont décidé de se constituer en association pour négocier avec un fournisseur de matériel informatique un système de DAO-CAO adapté à leurs attentes. Cette première expérience réussie a créé des habitudes de travail en commun et suscité de nouvelles applications dans d'autres domaines tels que la maintenance ou la formation. Trois entreprises adhérentes ont réalisé l'achat en commun d'un appareil de mesure tridimensionnel, un investissement lourd qu'aucune d'entre elles n'aurait pu envisager par ses propres moyens.

Aujourd'hui, Logic-Entreprise compte 23 adhérents répartis sur tout le bassin d'emploi du vendômois et exerçant leurs activités dans de nombreux domaines : mécanique,

imprimerie, bureau d'études, plasturgie, tôlerie, fonderie, carrières. L'association s'est engagée aux côtés du syndicat mixte du Pays vendômois dans la promotion des nouvelles technologies. Elle a initié ses adhérents aux avantages de la photo numérique et négocié des achats de matériels auprès d'un fournisseur local. Plusieurs entreprises testent le procédé de raccordement internet par satellite.

« Au départ, les réticences étaient fortes car le milieu des entreprises est traditionnellement individualiste » constate Philippe Marnay, président. « Les mentalités ont évolué. Aujourd'hui, chacun a pu se convaincre que certaines problématiques sont plus faciles à régler collectivement. Le travail en réseau ne nuit pas à notre identité : il va dans le sens d'une meilleure performance. »

Logic-Entreprise - Philippe Marnay, Président

Fonderie Lajoinie à Saint-Firmin-des-Prés - Tél. 02 54 23 40 74

GIP le trait d'union des plasturgistes

Le secteur de la plasturgie représente 300 entreprises en région Centre, qui emploient 15 000 salariés. Leurs activités sont pour l'essentiel regroupées le long de l'axe ligérien ainsi que dans l'Eure-et-Loir.

Le groupement régional des industriels de la plasturgie, qui fédérait ces entreprises, a été conduit à se regrouper avec son homologue de la région Maine-Normandie. Aujourd'hui, les deux entités n'en forment plus qu'une, présidée par Olivier Rapeaud, et ayant son siège administratif à Alençon.

Comme toute structure professionnelle, celle-ci a pour vocation première de représenter et promouvoir l'image de la plasturgie sur l'ensemble de sa zone d'influence. Elle se préoccupe de la défense des intérêts de ses adhérents et leur apporte des services dans plusieurs domaines touchant à leur vie quotidienne.

Le plus ancien d'entre eux traite les questions du droit du travail, en particulier au niveau de l'application de la

convention collective. Baptisé « SVP Conseil juridique », il intervient aussi dans les projets d'insertion et de maintien des travailleurs handicapés. Dans le domaine de la formation et de l'emploi, il les informe sur les aides financières, les dispositifs de formation et d'insertion des jeunes et tient à jour une bourse de l'emploi.

Le GIP a développé plus récemment de nouveaux axes de travail autour des questions de gestion des compétences et ressources humaines. Il fournit sur ce thème un appui individualisé ou collectif à ses adhérents. Il se préoccupe également de promouvoir une démarche d'enrichissement de la valeur ajoutée par la valorisation du potentiel interne de l'entreprise et participe activement à la réflexion sur les problématiques relatives au respect de l'environnement.

Jean-Luc Lévêque et Francis GEY, chargés de mission du GIP

12 place du Palais - BP 42 - 61002 Alençon Cedex - Tél. 02 33 82 82 82



Artisans la bourse des opportunités

La reprise d'une entreprise existante offre plus de chances de succès que la création. C'est la raison pour laquelle les organismes consulaires s'efforcent de promouvoir la transmission. En 1995, la Chambre de Métiers a mis en place la « Bourse des opportunités artisanales », un dispositif qui se préoccupe non seulement de rapprocher l'offre de la demande, mais aussi d'accompagner les deux partenaires pour une transaction réussie.

« Il faut du temps pour réaliser une cession » souligne François Ferré à la Chambre de Métiers. « Aussi, nous sensibilisons très tôt les artisans en fin de carrière par des courriers, des réunions de sensibilisation. Il faut en moyenne un an pour trouver un acquéreur et encore six mois de plus pour finaliser l'opération ».

Les entreprises à céder son visitées par un conseiller de la Chambre qui évalue leur viabilité avec l'artisan : état du matériel, conformité aux normes, rentabilité financière, solidité de la clientèle : tous ces éléments sont analysés et aboutissent à une fourchette d'évaluation du prix . Les annonces sont regroupées par catégories d'activités dans un bulletin trimestriel. Tiré à 2 000 exemplaires, il est diffusé

dans tous les relais d'information (agences pour l'emploi, cellules de reclassement, agences de développement, organismes de formation, mairies, experts comptables...).

Les annonces étant anonymes, c'est la Chambre de Métiers qui met en relation le candidat repreneur avec le vendeur et, s'ils le souhaitent, les assiste dans la négociation. La Chambre gère un fichier d'environ 80 entreprises à céder (accessible sur Internet : cm-blois.fr). En 2003, elle a effectué 82 mises en relation et près de 30 dossiers ont pu être accompagnés jusqu'à leur terme. C'est le secteur du bâtiment, suivi par les métiers alimentaires, qui fournit le plus grand nombre de transactions.

A noter que les annonces diffusées gratuitement sur le bulletin peuvent également être insérées à titre payant (82 €) sur le site de la bourse nationale d'opportunités artisanales (bnoa.net) qui, comme son nom l'indique, leur assure une diffusion sur l'ensemble du territoire. ■

François Ferré

Chambre de métiers - Tél. 02 54 44 65 83

JCG ENTREPRISES SPÉCIALISTE DE LA TRANSMISSION DES PME

Créé en 1992, le Cabinet JCG Entreprises est le spécialiste de la vente des PME dont le chiffre d'affaires est dans une fourchette allant de 1 à 15 millions d'euros.

Ses chargés d'affaires interviennent principalement sur la Région Centre et quelques départements limitrophes, voire davantage lorsqu'il s'agit d'entreprises agroalimentaires, domaine de prédilection de son fondateur.

« Nous avons également des missions d'achat, qui nous sont confiées par des entreprises en recherche de diversification ou de croissance externe ou par des cadres qui veulent changer de statut .Notre communication s'effectue par notre site internet et par des annonces dans les médias régionaux et nationaux. Nous avons également recours à un centre d'appels spécialisé pour détecter les entreprises susceptibles d'arriver en phase de cession explique l'un d'eux ».

Le marché de la transmission repose sur la confiance et la confidentialité, c'est en quelque sorte un marché caché qui nécessite beaucoup de travail relationnel.

Une fois la mission confiée, une analyse complète de l'entreprise est effectuée pour en déterminer les potentialités, une fourchette de prix, et une stratégie de recherche de repreneurs est mise en œuvre. Si l'acquéreur est une personne physique le Cabinet l'accompagne dans le montage de son dossier et auprès de son réseau partenaire (banques, expert-comptables, avocats...) jusqu'à la signature finale.

« Entrepreneurs nous sommes à vos côtés » tel est en substance le message lancé par JCG Entreprises aux dirigeants qui sollicitent ses services et en moyenne de cinq à sept dossiers sont finalisés chaque année.

JCG Entreprises
 83, A route de Château-Renault à Blois
 Tél: 02 54 78 40 91
 Web: www.jcg-entreprises.com

Industries PME-PMI contact

A l'image de ce qui existe pour les commerces ou les ateliers d'artisans, la chambre de commerce et d'industrie vient de s'associer à un outil régional de mise en relation des entreprises industrielles à céder avec les candidats repreneurs.

« PME-PMI contact » existe en Loir-et-Cher depuis juin 2003 sous la forme d'un bulletin d'annonces paraissant tous les deux mois sur la région Centre, doublé d'un site internet d'audience nationale à mise à jour permanente. Les dirigeants d'entreprises de production industrielle, de services aux entreprises ou de négoce de gros à céder peuvent y inclure une annonce avec domiciliation à la CCI. « De la sorte, c'est nous qui recevons les repreneurs intéressés et qui leur fournissons un dossier à remplir afin d'évaluer leur crédibilité et de ne transmettre au vendeur que des candidats ayant le profil recherché » souligne Anne-Laurence Jouannet, responsable du service développement.

A l'inverse, des repreneurs en recherche d'entreprises à céder peuvent se faire connaître sur ce même bulletin ou sur le site internet.

Anne-Laurence Jouannet

Tél. 02 54 44 64 00 - Site internet : www.pmicontact.net





Tribunal de commerce litiges et défaillances

Le tribunal de commerce de Blois-Vendôme compte onze juges élus par les membres de la chambre de commerce et les délégués consulaires. Il est organisé en trois chambres autonomes dont les compétences couvrent indifféremment le champ du contentieux (litiges commerciaux) et les procédures collectives (défaillances d'entreprises) auxquels s'ajoute depuis peu la prévention (voir par ailleurs).

Environ 250 affaires de contentieux sont traitées chaque année par le tribunal de commerce de Blois-Vendôme. Elles concernent des litiges entre entreprises relatifs aux actes de commerce, des contestations entre associés, des faits de concurrence déloyale ou de contrefaçon etc. Les procédures collectives sont ouvertes après un dépôt de bilan consécutif à un état de cessation de paiement. Leur nombre est en augmentation régulière (150 en 2000, 162 en 2001, 186 en 2002. Elles sont surtout le fait de petites et très petites entreprises et débouchent dans 80% des cas sur une liquidation judiciaire, soit immédiate, soit après échec d'un plan de redressement ou de cession, « le plus souvent parce

que le dirigeant a trop tardé à nous solliciter » regrette Philippe Thiolat, président du tribunal de commerce.

Les magistrats consulaires sont des non-professionnels bénévoles, chefs d'entreprise ou retraités. Ils bénéficient d'une formation continue et s'appuient sur le greffier du tribunal qui, en tant qu'officier public et ministériel, est titulaire de sa charge. Le greffier gère les jugements rendus, tient le registre du commerce et des sociétés et enregistre les inscriptions de privilèges prises par les créanciers en cas de défaut de paiement. A Blois, deux greffiers sont compétents pour l'ensemble du département.

Le tribunal de commerce de Romorantin a cessé ses fonctions. Les affaires relevant de son territoire géographique sont jugées à Blois par le tribunal de grande instance, en attendant son rattachement probable au tribunal de commerce de Blois.

Philippe Thiolat, Président

Tribunal de commerce de Blois - 15 rue du père Brottier - Tél. 02 54 56 26 35

DÉFAILLANCE

Mandataires judiciaires priorité à l'emploi

L'ancienne profession de syndic a été supprimée par une loi de 1985. Ses deux volets constituent désormais deux professions distinctes : administrateur judiciaire et mandataire judiciaire. Tous deux sont appelés à intervenir

dans le cadre de procédures collectives ouvertes, soit par un tribunal de commerce (pour les sociétés industrielles, commerciales ou artisanales) soit par un tribunal de grande instance (les agriculteurs, les sociétés de droit privé non commerçantes, associations et SCI...).

confier la mission de mandataire liquidateur; comportant notamment le rôle de vendre les actifs.

« Même à ce stade » souligne Gérald Buisson, l'un des deux mandataires judiciaires installés à Blois, « la priorité reste la

recherche d'une solution pour sauver l'emploi. Dans les deux, voire quatre mois qui suivent un jugement de liquidation, le mandataire peut poursuivre les négociations avec un repreneur potentiel. Si cette solution ne peut aboutir, il lui revient de vendre tout ce qui peut l'être et

d'attribuer le produit aux créanciers en respectant les privilèges et priorités définis par la loi. »

L'administrateur représente ou assiste le chef d'entreprise dans ses actes de gestion et dans l'élaboration d'un plan de continuation ou de cession. Sa nomination est de règle dans le cadre d'une procédure relevant du régime général (entreprises de plus de 50 salariés ou entreprises réalisant plus de 2 millions d'euros HT de chiffre d'affaires par an). Elle est facultative et dans les faits exceptionnelle dans les autres cas. En revanche, la nomination d'un représentant des créanciers et systématique pour toutes procédures de redressement judiciaire. Celui-ci a pour mission de représenter les intérêts des créanciers pendant la phase d'observation, qui commence à l'ouverture de la procédure et s'achève au jugement. Quand celui-ci débouche sur une liquidation, cas malheureusement le plus fréquent (80 à 85%) le représentant des créanciers se voit le plus souvent

Même si les procédures collectives ne sont que trop rarement le début d'une seconde vie pour les entreprises, le mandataire se défend de se comporter en fossoyeur. « Très souvent, le dépôt de bilan intervient à un moment où les difficultés et le niveau d'endettement ne permettent plus d'organiser le sauvetage. Les chances de réussite sont plus élevées lorsque une mission de conciliation est ouverte dans le cadre d'une procédure amiable. Mais cette formule n'est pas encore suffisamment entrée dans les mœurs ».

Hubert Lavallart

L'administrateur représente

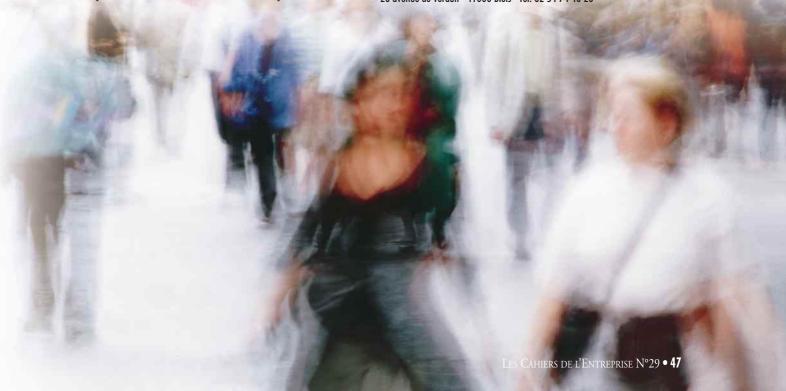
ou assiste le chef d'entreprise

dans ses actes de gestion ...

Place Jean-Jaurès - 41000 Blois - Tél. 02 54 78 62 62

Gérald Buisson

26 avenue de Verdun - 41000 Blois - Tél. 02 54 74 40 20



LE LOIR-ET-CHER, LEADER NATIONAL DU MOBILIER DE MAGASIN

Présent à Equipmag du 13 au 16 septembre Porte de Versailles - Paris

STAND 7/2 J 62

"LE LOIR-ET-CHER INVENTE LE MAGASIN DE DEMAIN"

Pour recevoir une invitation gratuite
Rendez-vous sur www.economie41.com

















